Nations Unies S/PV.5878

Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

Provisoire

5878e séance
Lundi 28 avril 2008, à 10 heures
New York

Président :	M. Kumalo	(Afrique du Sud)
Membres :	Belgique	M. Verbeke
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Jurica
	États-Unis d'Amérique	M. Khalilzad
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Ripert
	Indonésie	M. Natalegawa
	Italie	M. Spatafora
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Ettalhi
	Panama	M. Suescum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Pierce
	Viet Nam	M. Bui The Giang

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 6 de la résolution 1770 (2007) (S/2008/266)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

08-31962 (F)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant l'Iraq

Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 6 de la résolution 1770 (2007) (S/2008/266)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Iraq une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Hamid Al Bayati (Iraq) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2008/266, qui contient le rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 6 de la résolution 1770 (2007).

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra les exposés de M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, et de S. E. M. Zalmay Khalilzad, Représentant permanent des États-Unis d'Amérique, qui s'exprimera au nom de la force multinationale.

Je donne maintenant la parole à M. Pascoe.

M. Pascoe (*parle en anglais*) : Je me félicite d'avoir la possibilité d'évoquer ici aujourd'hui la situation en Iraq et les efforts intensifiés des Nations Unies pour aider le Gouvernement et le peuple iraquiens. Je viens de me rendre à Bagdad du 19 au 21 avril et, le 22 avril, j'ai assisté à la troisième réunion ministérielle élargie entre l'Iraq et les pays voisins, organisée au Koweït.

Le Conseil de sécurité est saisi du troisième rapport (S/2008/266) présenté en application de la résolution 1770 (2007). Le rapport rend compte des progrès accomplis par l'ONU pour s'acquitter de son rôle élargi dans le cadre du nouveau mandat qui lui a été confié. Le rapport met en avant les difficultés rencontrées par l'Iraq ainsi que les efforts concertés déployés par le Gouvernement iraquien, les pays voisins, l'ONU et la communauté internationale en général pour les surmonter.

Nous avons tous conscience de la situation difficile dans laquelle se trouve l'Iraq. Malgré certaines améliorations sur le plan de la sécurité, le Gouvernement iraquien reste confronté à de redoutables obstacles dans le processus de réconciliation nationale. Plusieurs mesures importantes ont été prises en janvier de cette année, comme l'adoption de la loi relative à la justice et la responsabilisation qui a remplacé les politiques antérieures de débaasification, ainsi qu'un train de lois, telles la loi sur les gouvernorats non organisés en région, la loi d'amnistie générale et la loi de finances de 2008. Plusieurs signes encourageants semblent également indiquer que le front arabe sunnite, le Tawafoq, pourrait réintégrer prochainement le Gouvernement.

Conjuguées aux améliorations sur le plan de la sécurité, ces mesures nous ouvrent un créneau que nous devons exploiter. Comme le rapport du Secrétaire général le souligne, il est impératif que les dirigeants iraquiens maintiennent cet élan positif et prennent de nouvelles mesures pour régler les autres questions fondamentales qui continuent de diviser les Iraquiens, comme le partage des ressources naturelles et un accord sur la structure fédérale de l'État iraquien. Ces objectifs pourraient être atteints grâce à l'adoption d'une loi équitable et transparente sur les hydrocarbures et au parachèvement du processus de révision de la Constitution qui n'a que trop tardé. Certains signes indiquent que des progrès pourraient être possibles dans ces domaines également. L'ONU encourage vigoureusement ces efforts et continue de fournir des conseils et une assistance technique à la Commission de révision de la Constitution.

Je dois dire que l'adoption par le Conseil de la résolution 1770 (2007) et l'élargissement du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) sont intervenus à un moment déterminant et constituent des fondements très solides pour notre travail en Iraq. Le Représentant spécial du Secrétaire général et son équipe très motivée s'acquittent de leur mandat en augmentant leur assistance au Gouvernement et au peuple iraquiens. Même si les tâches à accomplir restent gigantesques, les Iraquiens sont sensibles aux efforts accrus de la MANUI. La réputation de l'ONU en tant qu'organisation fournissant une assistance précieuse s'améliore.

Conformément au mandat prévu par la résolution 1770 (2007) et suite à l'accord sur la prorogation pour six mois de l'article 140 de la Constitution iraquienne après l'échéance du 31 décembre 2007, la MANUI a fait du règlement des litiges frontaliers une priorité absolue. La MANUI a effectué plusieurs visites sur le terrain dans plusieurs zones contestées afin de rencontrer les dirigeants locaux et de comprendre leurs préoccupations. Elle a facilité le dialogue dans plusieurs zones contestées afin de créer la confiance et de lancer une dynamique entre les parties. La Mission fera des recommandations sur les principes et les méthodes que les parties prenantes iraquiennes pourraient suivre dans le cadre d'une conception commune du sort des territoires les plus disputés, notamment la ville de Kirkouk. Nous demandons aux États Membres de soutenir les efforts de l'ONU et d'encourager les parties concernées à œuvrer ensemble pour trouver des solutions durables.

La MANUI continue de soutenir la Commission électorale iraquienne dans ses préparatifs pour organiser des élections considérées comme dignes de foi par le peuple iraquien. Le Représentant spécial, M. de Mistura, avec l'appui des dirigeants iraquiens, a annoncé le 14 février que la MANUI allait procéder à la sélection des directeurs de plusieurs bureaux électoraux de gouvernorat pour lesquels les partis politiques n'avaient pu s'entendre et mener à bien le processus de nomination. Ce processus, qui est maintenant presque entièrement achevé, est un excellent exemple de la façon dont l'ONU peut apporter une plus-value en Iraq. J'exhorte le Conseil des représentants à présenter, dans les plus brefs délais, une liste de candidats pour les bureaux électoraux de Bagdad afin de permettre le parachèvement du processus.

La Commission électorale iraquienne se concentre actuellement sur l'organisation de la mise à jour des listes électorales, qui doit avoir lieu en juin, et sera suivi par les élections aux conseils de gouvernorat prévues le 1er octobre. Cependant, comme le rapport l'indique, ce délai dépend des accords politiques qui doivent être conclus dans les prochaines semaines, en particulier concernant les conditions d'inscription des électeurs et la prise en compte des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Une nouvelle loi électorale applicable aux gouvernorats doit être rédigée et adoptée par le Conseil des représentants dès que possible.

La situation humanitaire en Iraq demeure très préoccupante et prouve amplement les répercussions de la violence sur la vie quotidienne des civils iraquiens. L'ONU surveille en particulier la situation à Sadr City, dans la région de Bagdad, et dans la ville de Bassorah et évalue les besoins humanitaires. L'ONU est déterminée à coopérer avec tous les acteurs pertinents concernés pour veiller à ce que l'aide d'urgence parvienne aux civils les plus vulnérables. Je pense que nous pourrons faire davantage, à mesure que notre présence sur le terrain se renforce et, parallèlement, que les possibilités d'activités supplémentaires se multiplient.

Nous devons également nous efforcer en priorité d'atténuer les souffrances des réfugiés et des déplacés iraquiens, non seulement pour des motifs humanitaires, mais également en raison des répercussions au niveau régional. Bien que seule une solution politique durable en Iraq puisse résoudre la crise actuelle concernant les réfugiés et les personnes déplacées, nous pensons que le Gouvernement iraquien et la communauté internationale dans son ensemble, avec l'aide de l'ONU, peuvent et doivent faire entre-temps bien davantage pour aider les pays hôtes, en particulier la Jordanie et la Syrie, en leur fournissant de l'aide humanitaire. À cet égard, je voudrais souligner le récent déploiement à Bagdad de trois membres du personnel du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). L'impact positif de leur présence se fait déjà sentir.

Le dernier rapport du Secrétaire général (S/2008/266) exprime une fois de plus de sérieuses préoccupations concernant la situation actuelle des droits de l'homme en Iraq. Malgré l'amélioration des conditions générales de sécurité vers la fin de 2007, attentats-suicides, voitures piégées et attentats divers ont continué au cours du premier trimestre de 2008, avec des conséquences catastrophiques pour les civils. Constatation positive, toutefois : les autorités exécutives et judiciaires ont pris des mesures pour

améliorer le traitement des détenus, notamment renforcer les contrôles judiciaires et remédier au surpeuplement. Sur ce plan, le Bureau des droits de l'homme de la Mission continue ses visites dans les prisons à l'invitation des autorités de Bagdad et d'Erbil.

L'appui des pays voisins est essentiel pour la stabilité de l'Iraq. Au nom du Secrétaire général, j'ai assisté, le 22 avril, à la troisième réunion ministérielle élargie entre l'Iraq et ses voisins au Koweït. C'était l'occasion pour les pays participants de réaffirmer leur volonté de respecter l'intégrité territoriale, l'unité, la souveraineté et l'indépendance pleine et entière de l'Iraq, ainsi que le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures. Dans le communiqué final, les participants ont condamné tous les actes de terrorisme et ont réaffirmé l'obligation de tous les États de lutter contre les activités terroristes. Comme toujours, ces réunions offrent également aux participants des possibilités supplémentaires inestimables de tenir des débats de grande ampleur sur des questions bilatérales fondamentales. Les participants ont également exprimé le souhait d'organiser la prochaine réunion ministérielle élargie à Bagdad. L'ONU est déterminée à appuyer ce processus régional grâce à l'aide technique accordée au Ministère iraquien des affaires étrangères et à trois groupes de travail régionaux sur l'énergie, sur la sécurité des frontières et sur les réfugiés et les personnes déplacées. L'ONU encourage vivement l'Iraq et ses voisins régionaux à intensifier le dialogue et les échanges, dans le but de renforcer la coopération dans les domaines d'intérêt mutuel.

Depuis son lancement à Charm el-Cheikh en mai 2007, le Pacte international pour l'Iraq est apparu comme un cadre essentiel de coopération entre l'Iraq et les donateurs internationaux dans les domaines de la sécurité, des affaires politiques, de la gouvernance, de la reconstruction et de la relance économique et sociale. Il tient également lieu de guide pour recentrer l'aide sur les problèmes les plus critiques de l'Iraq. À cet égard, je voudrais remercier le Gouvernement suédois d'avoir accepté d'accueillir la première conférence annuelle d'examen du Pacte, qui se tiendra à Stockholm le 29 mai 2008 au niveau des ministres des affaires étrangères. La conférence, qui sera présidée par le Secrétaire général et le Premier Ministre al-Maliki, sera l'occasion de passer en revue les progrès réalisés au regard des objectifs du Pacte et d'examiner les nouvelles mesures à prendre pour atteindre ces objectifs. Nous encourageons vivement les États Membres à participer à cet événement et à prendre des engagements concrets à la Conférence.

Comme le Secrétaire général l'a dit clairement et avec force, quels que soient les préjugés de chacun sur l'Iraq, le monde entier a la responsabilité de contribuer à rétablir la paix et la prospérité pour le peuple de ce pays et y a intérêt. Je suis revenu d'Iraq avec la conviction que l'ONU fait de son mieux à cet égard. Tout en prenant des mesures vigoureuses pour gérer la situation sécuritaire, l'ONU joue un rôle accru en Iraq. Le Secrétaire général a augmenté la présence de l'ONU : 140 membres du personnel international sont actuellement présents à Bagdad et 40 à Erbil. En outre, dans le cadre d'un programme de relations, prévoyant l'affectation d'officiers de liaison nationaux à chacun des gouvernorats du pays, neuf officiers de liaison ont été déployés jusqu'à présent, et l'ONU a rétabli sa présence à Bassorah. Il est actuellement envisagé d'étendre la présence de l'ONU à Najaf, Ramadi et Kirkouk. La Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et l'équipe de pays ont également adopté une approche par région, qui permet d'accroître les activités lorsque les circonstances sont plus favorables. J'ai mentionné la présence très utile du HCR à Bagdad, et je suis convaincu que d'autres organismes renforceront bientôt leur rôle dans cette ville. Par ailleurs, la Mission poursuit ses efforts pour devenir plus autonome en matière d'appui logistique et de sécurité, et des plans ont été élaborés pour construire un nouveau siège intégré à Bagdad.

Durant ma visite à Bagdad, j'ai rencontré le Représentant spécial de Mistura et le personnel de la MANUI. J'ai saisi cette occasion pour les remercier, au nom du Secrétaire général, de leur dévouement et de leur ardeur au travail dans des conditions très éprouvantes. J'ai été frappé par le professionnalisme du personnel et l'esprit de corps au sein de la Mission. Le Représentant spécial de Mistura a fait un travail exemplaire pour motiver son personnel et l'encourager à mener à bien son mandat. Je pense que l'ONU peut être très fière du travail qu'ils réalisent dans un environnement extrêmement difficile.

À plusieurs reprises au cours de ma visite, j'ai pu me rendre compte des risques auxquels est exposé notre personnel, quand les systèmes d'alarme ont retenti et que le personnel a reçu l'ordre de se mettre à l'abri des menaces de tirs indirects. Le Secrétariat est tout à fait conscient des menaces à la sécurité, et le Département de la sûreté et de la sécurité, avec notre aide, s'efforce d'améliorer constamment les mesures

d'atténuation, afin d'accroître la sécurité de notre personnel en Iraq.

Lors des réunions que j'ai eues avec des Iraquiens et d'autres interlocuteurs, nous avons parlé d'un thème commun : tous se sont félicités du rôle accru que joue l'ONU en Iraq. À Bagdad, j'ai rencontré le Vice-Président Adel Abdul Mahdi et le Vice-Premier Ministre Barham Salih, qui se sont félicités du rôle que l'ONU joue dans le règlement du problème des territoires intérieurs contestés, la préparation des élections prévues dans les gouvernorats avant la fin de l'année, l'aide aux réfugiés et aux personnes déplacées, et la promotion du dialogue politique et de la réconciliation nationale. Ils ont également remercié l'ONU de ses efforts pour appuyer les activités humanitaires et de reconstruction, et en particulier pour créer un élan politique favorable à l'élaboration et à la mise en œuvre du Pacte international pour l'Iraq. Le Ministre des affaires étrangères Zebari et de nombreux autres orateurs, se sont fait l'écho de leurs commentaires à la conférence régionale tenue au Koweït. Ces déclarations nous rappellent que le rôle joué par l'ONU suscite le respect des Iraquiens et des dirigeants régionaux.

Nous sommes reconnaissants aux membres du Conseil d'appuyer les efforts que fait la MANUI pour s'acquitter de son mandat en Iraq. Nous sommes reconnaissants aux États Membres qui appuient matériellement et protègent la présence de l'ONU en Iraq, notamment à ceux qui fournissent un appui aérien et des troupes, ainsi que des fonds à l'entité spécialement chargée d'assurer la sécurité de la MANUI. J'exhorte également les États Membres à offrir des ressources financières et logistiques supplémentaires dont la Mission a besoin, notamment le financement des nouvelles installations intégrées de l'ONU à Bagdad, ainsi qu'un soutien en matière de sécurité, par exemple en détachant des conseillers militaires auprès de la MANUI.

L'Iraq connaît une transition douloureuse. Les difficultés pour parvenir à la réconciliation nationale, assurer la reconstruction et le développement après des décennies de dictature et de guerre sont énormes. J'ai cependant été impressionné par le sérieux du Gouvernement iraquien et sa détermination à surmonter ces difficultés pour mettre fin aux souffrances et améliorer sensiblement la vie du peuple iraquien. Il s'agit là d'une entreprise à long terme qui exige l'appui continu de la communauté internationale. L'ONU est résolue à assumer pleinement le rôle que lui confie le mandat global de la résolution 1770 (2007) du Conseil de sécurité. L'appui continu du Conseil en la matière est essentiel.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Pascoe pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Zalmay Khalilzad, Représentant permanent des États-Unis d'Amérique.

M. Khalilzad (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir pour moi de faire rapport au Conseil au nom de la force multinationale en Iraq, comme le demandent les résolutions 1546 (2004), 1637 (2005), 1723 (2006) et 1790 (2007) du Conseil de sécurité. Je tiens également à remercier le Secrétaire général pour la présentation de son rapport sur les progrès réalisés par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) (S/2008/266), ainsi que le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, pour l'exposé qu'il a présenté au Conseil. Les États-Unis tiennent aussi à remercier le Représentant spécial, M. Staffan de Mistura, et l'ensemble du personnel de la MANUI pour leurs efforts courageux, leur dévouement et leur ardeur au travail.

Les États-Unis ont, comme le peuple iraquien, l'objectif de parvenir à un Iraq sûr, unifié et démocratique capable de se gouverner, de se défendre et de suffire à ses besoins. Au début de l'année 2007, le Président Bush et le Gouvernement iraquien ont approuvé une augmentation des effectifs des forces de la coalition et des forces iraquiennes afin d'assurer la sécurité des communautés iraquiennes et de promouvoir la réconciliation aux niveaux local et national.

Dans l'ensemble, les conditions de sécurité en Iraq continuent de s'améliorer, et des progrès ont été réalisés sur les plans politique, économique et diplomatique également. Néanmoins, les progrès ont été inégaux dans certains domaines, et il reste beaucoup de défis à relever.

Le nombre hebdomadaire moyen d'incidents a diminué depuis mon dernier rapport, et le niveau de violence à l'échelle du pays reste bien inférieur à ce qu'il était à la fin de l'été 2007. Bien que, ces dernières semaines, le nombre d'incidents ait brièvement augmenté du fait des violences survenues à Bagdad et à Bassorah, le nombre d'incidents a recommencé à baisser. Le nombre de civils tués au cours d'incidents a diminué de plus de 72 % depuis juillet 2007 et continue d'être inférieur aux niveaux de février 2006, avant

l'attentat à la bombe contre la mosquée de Samarra. Parmi les forces de la coalition, le nombre de morts a également diminué de plus de 70 % depuis l'été dernier.

Une autre tendance importante est la baisse du nombre de décès dus aux violences ethnocommunautaires, de 94 % au niveau du pays et de 97 % dans les districts de Bagdad où la sécurité est assurée, entre janvier 2007 et janvier 2008. Cette baisse régulière de la violence ethnocommunautaire est le résultat de la présence accrue des forces iraquiennes et des forces de la coalition le long des lignes qui séparent les différentes communautés, aussi bien que de la capacité amoindrie de l'ennemi de relancer le cycle de la violence ethnocommunautaire.

Le nombre hebdomadaire d'attaques dans lesquelles sont utilisés des engins explosifs improvisés (EEI) a baissé de plus de 50 % depuis l'été dernier, et le nombre de décès parmi les forces de la coalition résultant d'attaques aux EEI a atteint son niveau le plus bas depuis juillet 2006. Cette diminution du nombre des victimes est attribuée à la grande désorganisation des réseaux d'insurgés, à l'efficacité des barrières de sécurité et à la proportion croissante de EEI trouvés et désamorcés avant d'exploser. Récemment, le taux des EEI trouvés et désamorcés a été supérieur à 55 % – soit le chiffre le plus élevé depuis près de quatre ans. Le niveau d'attaques à haute visibilité, tels les attaques à la voiture piégée et les attentats-suicides, continue d'être très inférieur au niveau maximum qu'il avait atteint il y a un an, bien que ces derniers mois le nombre de ces attaques ait légèrement augmenté. Néanmoins, l'efficacité de ces attaques est en baisse en raison des améliorations apportées aux conditions de sécurité.

Au cours de la période considérée, des groupes soutenus par l'Iran ont lancé de nombreuses attaques contre des civils iraquiens, ainsi que contre les forces iraquiennes et les forces multinationales. Les récents affrontements survenus entre des éléments criminels et des milices et les forces du Gouvernement iraquien, à Bassorah et à Bagdad, ont mis en lumière l'influence et les actions déstabilisatrices de l'Iran. Le Corps des gardiens de la révolution continue d'armer, de former et de financer des groupes armés illégaux en Iraq. La plupart des armes utilisées par ces groupes sont fabriquées en Iran et fournies par ce pays, y compris des mortiers, des roquettes et des charges à effet de pénétration. Cette aide illégale pose une menace considérable aux forces iraquiennes et multinationales, ainsi qu'à la stabilité et à la souveraineté de l'Iraq. Elle sape également les efforts déployés par le Gouvernement iraquien pour remettre la nation sur pied. Ces transferts d'armes et de matériels connexes vers l'Iraq sont totalement contraires aux restrictions que le Conseil a imposées à de tels transferts au titre du Chapitre VII de la Charte.

La frontière entre l'Iraq et la Syrie est également une source de préoccupation, car on estime que la Syrie est le point d'entrée en Iraq de 90 % de tous les terroristes étrangers connus. La Syrie continue de laisser des combattants étrangers transiter par son territoire pour aller conduire des attaques en Iraq, et nous savons que des facilitateurs terroristes d'Al-Qaida continuent d'opérer à l'intérieur de la Syrie. L'Iran et la Syrie doivent arrêter les flux d'armes et de combattants étrangers qui entrent en Iraq, et cesser leur ingérence néfaste dans le pays.

À l'heure actuelle, 33 pays jouent un rôle indispensable d'appui à la sécurité en Iraq, soit en participant à la coalition, soit en apportant leur contribution aux opérations de la MANUI. Les membres de la coalition autres que les États-Unis et l'Iraq fournissent près de 10 000 personnes à la coalition et 450 personnes à la MANUI. Les contributions spécifiques vont de celle d'El Salvador, qui a fourni neuf contingents depuis 2003 et mené à bien plus de 300 projets de reconstruction, à celle de l'Estonie, dont les forces de combat mènent des opérations anti-insurrectionnelles. Ces forces jouent un rôle essentiel pour aider le peuple iraquien à atteindre son objectif.

Les Forces de sécurité iraquiennes continuent de faire des progrès et d'améliorer leurs capacités et leurs compétences. Ces Forces comprennent aujourd'hui plus de 540 000 membres – soit 24 000 de plus que lors du dernier rapport que j'ai présenté au Conseil en janvier. Au 1er février 2008, 123 bataillons de l'armée iraquienne menaient des opérations – soit six bataillons de plus que le trimestre précédent. Cent douze de ces bataillons sont capables de prendre en main la direction des opérations.

Au cours de récentes opérations, il a été constaté que certaines unités iraquiennes étaient déficientes, mais dans l'ensemble, les Forces de sécurité iraquiennes sont très efficaces et s'acquittent bien de leur tâche. Pour ce qui est de l'avenir, nous espérons que 50 000 soldats iraquiens et 16 bataillons de l'armée et des opérations spéciales supplémentaires pourront être formés avant la fin de l'année, ainsi que plus de 23 000 policiers et 8 bataillons de police nationale.

Les citoyens iraquiens, tant les Arabes sunnites que les Arabes shiites, continuent d'aider à lutter contre les extrémistes. Ces 91 000 volontaires, appelés Fils de l'Iraq, favorisent une réconciliation nationale à partir de la base en fournissant aux forces iraquiennes et aux forces de la coalition des renseignements sur les insurgés, en assurant le contrôle des infrastructures locales critiques et en aidant à découvrir des engins explosifs improvisés et des caches d'armes. Nous travaillons en étroite collaboration avec le Gouvernement iraquien afin d'intégrer beaucoup de ces volontaires dans des programmes de formation professionnelle pour les Forces de sécurité iraquiennes, ou de leur trouver des emplois dans le secteur public.

La coalition continue de transférer la responsabilité de la sécurité au Gouvernement iraquien, qui assume actuellement en premier lieu cette responsabilité dans 9 des 18 provinces du pays. Dans plusieurs de ces provinces, la transition s'est faite sans heurt et, bien que des problèmes soient apparus dans d'autres, nous espérons que le processus continuera d'aller de l'avant, la transition devant se faire dans le courant de l'année dans les provinces d'Anbar et de Qadisiyah.

En ce qui concerne le volet économique, la capacité du Gouvernement iraquien de dépenser ses ressources pour assurer les services essentiels et promouvoir le développement économique s'accroît. Les Ministères iraquiens de la défense et de l'intérieur renforcent progressivement leur capacité d'exécuter leur budget. En 2007 et en 2006, les dépenses des deux ministères pour leurs forces ont dépassé le montant fourni par les États-Unis par le biais du Fonds iraquien pour les forces de sécurité. Nous nous attendons à ce que l'Iraq dépense plus de 9 milliards de dollars pour la sécurité cette année et 11 milliards l'année prochaine.

Le Fonds monétaire international (FMI) prévoit que l'Iraq connaîtra cette année une augmentation de 7 %, en termes réels, de son produit intérieur brut. L'inflation alimentaire a été d'environ 12 % en 2007, contre plus de 32 % en 2006. Le dinar iraquien demeure fort et la Banque centrale iraquienne a commencé à abaisser ses taux d'intérêt.

Dans le même temps, comme l'a dit M. Pascoe, certains progrès politiques ont également été accomplis. La loi relative à la justice et à la responsabilisation, qui prévoit une réforme au sujet de la débaassification, la loi d'amnistie générale et la loi sur les pouvoirs provinciaux, qui demande que des élections provinciales soient tenues d'ici au 1er octobre 2008, ont été adoptées et constituent de grandes avancées. Mais beaucoup dépendra de leur application. Politiquement, les dirigeants iraquiens doivent continuer de coopérer entre eux et de placer les intérêts nationaux avant leurs intérêts propres.

Des mesures ont également été prises pour intégrer l'Iraq au sein de la communauté internationale, et en particulier dans les affaires régionales. Le 21 avril, les Ministres des affaires étrangères du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG) et de l'Égypte, de la Jordanie et des États-Unis d'Amérique se sont réunis à Bahreïn, où ils ont été rejoints par le Ministre iraquien des affaires étrangères, Hoshyar Zebari. Nous nous félicitons de la décision prise par le groupe de faire de l'Iraq un participant régulier de ces rencontres.

Enfin, je voudrais remercier la MANUI de son travail s'agissant d'aider à régler les différends suscités par les frontières intérieures litigieuses, ainsi que les problèmes humanitaires auxquels le peuple iraquien est confronté, de coprésider le Pacte international pour l'Iraq et de préparer les élections provinciales. L'ONU continue de jouer un rôle important dans le dialogue régional, et la contribution de la MANUI au mécanisme d'appui du groupe élargi des pays voisins permettra de veiller à ce que le processus demeure un utile forum régional. Nous espérons que la MANUI poursuivra son travail au cours des semaines et des mois à venir pour promouvoir la réconciliation nationale, la révision de la Constitution, la réforme économique et le renforcement des capacités. Nous encourageons également la MANUI à envisager d'étendre sa présence à d'autres régions de l'Iraq.

La force multinationale et la MANUI doivent œuvrer à maintenir l'élan créé grâce à l'amélioration récente de la sécurité en Iraq. Les dirigeants et le peuple iraquiens doivent tirer parti de ces acquis difficilement obtenus contre les insurgés, les extrémistes et les criminels, en assumant la responsabilité d'atteindre les objectifs que l'Iraq s'est fixés en tant qu'État indépendant et souverain. J'espère que toutes les parties s'engageront davantage et prendront des mesures concrètes afin d'aider le Gouvernement iraquien à atteindre ces objectifs.

M. Ettalhi (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : D'emblée, je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport (S/2008/266). Je voudrais également remercier M. Lynn Pascoe, Secrétaire

général adjoint aux affaires politiques, de l'exposé qu'il a fait au Conseil sur les événements récents en Iraq. Je voudrais par ailleurs remercier le Représentant permanent des États-Unis, l'Ambassadeur Khalilzad, de l'exposé qu'il a présenté sur les activités de la force multinationale en Iraq. Nous nous félicitons de la présence de notre frère, M. Hamid Al Bayati, Représentant permanent de l'Iraq.

Lors de l'examen de cette question le 21 janvier (voir S/PV.5823), l'espoir était né de voir la situation sécuritaire s'améliorer au vu des chiffres enregistrés au cours du dernier trimestre de l'année 2007. Selon le rapport dont le Conseil était saisi à cette dernière séance (S/2008/19), le nombre d'incidents violents était tombé de 200 par jour en juillet et août 2007 à environ 90 en septembre et octobre. Malheureusement, le rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui fait état d'une recrudescence des incidents violents, qui s'élèvent en moyenne, au niveau national, au nombre de 130 par jour, sans prendre en compte les événements les plus récents. Nous espérons que cette situation sera passagère.

La Libye appuie tous les efforts visant à mettre fin aux incidents violents en Iraq, par la reconstitution des forces armées iraquiennes ou de ses autres forces de police et de sécurité, ou par la démilitarisation des milices, en veillant à ce que seul le Gouvernement s'engage dans de telles opérations pour rétablir la sécurité et l'ordre public. Mais cela ne sera possible que si toutes les factions et sectes religieuses en Iraq sont convaincues que la porte est ouverte à une participation au pouvoir et au partage des richesses sur un pied d'égalité. C'est heureusement la tendance que le Gouvernement iraquien cherche à conforter à l'heure actuelle. Nous invitons tous les partis politiques à participer réellement aux efforts de réconciliation nationale et à faire prévaloir le dialogue et l'esprit de conciliation.

Malgré ces remarques, nous estimons que des progrès réels ont été accomplis sur tous les fronts et nous espérons que cette tendance se renforcera. Nous nous félicitons également de l'amélioration des indices économiques, notamment du taux de croissance atteint l'année dernière, ainsi que la hausse attendue de ce taux cette année.

Ma délégation estime que l'amélioration des relations entre l'Iraq et les États voisins, notamment les pays arabes, est primordiale pour assurer sa stabilité. Nous encourageons en particulier les efforts déployés par l'Iraq en liaison avec ses voisins et nous nous félicitons des déclarations faites lors de la récente conférence tenue au Koweït concernant l'importance de respecter l'unité nationale de l'Iraq, sa pleine souveraineté, son intégrité territoriale, son identité arabe et islamique, aussi bien que de respecter les frontières iraquiennes internationalement reconnues ainsi que le principe de non-ingérence dans les affaires politiques internes de l'Iraq et le droit du peuple iraquien à définir son destin politique en toute liberté et à gérer ses ressources naturelles et ses affaires financières.

Nous apprécions également les efforts politiques déployés par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et l'élargissement de ses activités au niveau des bureaux de liaison dans les provinces. Nous saluons son rôle dans l'assistance fournie à l'Iraq, en particulier à la Haute Commission électorale et à la Commission de la réforme constitutionnelle, ainsi qu'au Parlement pour la promulgation d'une législation importante en vue d'améliorer la situation sécuritaire et politique, de la loi sur les pouvoirs provinciaux et de la loi sur les gouvernorats.

Nous exhortons la MANUI, dont nous saluons vivement les activités, à redoubler d'efforts sur le plan humanitaire. En effet, les rapports des organisations gouvernementales et non gouvernementales indiquent que la situation est sombre, notamment s'agissant des réfugiés iraquiens dans les pays voisins. C'est vrai également des personnes déplacées, qui se comptent par millions et vivent dans des conditions déplorables. Les rapports, qu'ils émanent du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, en février dernier, ou d'organisations non gouvernementales, décrivent tous l'ampleur des souffrances et soulignent la nécessité de couvrir la souscription cible de 265 millions de dollars, dont seule une faible proportion a été obtenue jusqu'à présent. Même si le montant global venait à être versé, il ne pourrait pas encore répondre aux besoins de tous les réfugiés et de toutes les personnes déplacées d'Iraq, ni remédier aux problèmes que connaissent les pays qui les ont accueillis, en particulier la Syrie et la Jordanie. Bien entendu, c'est à l'Iraq qu'il incombe de satisfaire les besoins de ses propres réfugiés et personnes déplacées, mais la communauté internationale doit également assumer sa part de responsabilité dans l'allègement de ces souffrances.

Une autre question humanitaire d'importance, dont le rapport ne fait pas état, est celle de la situation juridique et humanitaire des détenus iraquiens. Nous

avons l'impression que leur nombre augmente sans cesse. Certains rapports indiquent qu'il dépasse maintenant 51 000. Nous rappelons à toutes les parties concernées que les détenus ont des droits légaux qu'il convient de respecter.

En dernier lieu, j'aimerais soulever brièvement deux autres questions. La première a trait aux demandes des fournisseurs dans le cadre du programme pétrole contre nourriture, qui a pris fin le 31 décembre 2007. Les instances juridiques et financières du Gouvernement iraquien peuvent répondre aux besoins du pays seulement si les documents juridiques voulus sont présentés.

Deuxièmement, la Commission d'indemnisation examine la participation de l'Iraq à des activités visant à préserver ses intérêts juridiques et souverains. Il n'agit pas ainsi pour aider le pays à esquiver ses responsabilités, mais pour encourager une coordination directe entre l'Iraq et ses voisins afin de trouver des solutions acceptables à toutes les parties, qui atténueront les pressions matérielles et autres.

L'Iraq doit relever de nombreux défis, nous le savons tous. Mais l'histoire du pays a toujours montré que les Iraquiens étaient capables de relever les défis et de surmonter les difficultés avec la plus grande capacité de résistance et la plus grande fermeté.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise tient à remercier le Secrétaire général adjoint Pascoe pour son exposé. Nous avons également apprécié l'exposé de l'Ambassadeur Khalilzad au nom de la force multinationale en Iraq.

Depuis que la guerre a éclaté en Iraq il y a cinq ans, en mars 2003, le processus politique, la reconstruction et la réconciliation nationale en Iraq n'ont cessé de franchir des jalons importants. En tant que nation et société, l'Iraq a connu des changements significatifs, de même que ses relations avec les autres pays de la région et avec la communauté internationale. Ses progrès dans divers domaines méritent que nous les reconnaissions pleinement, mais nous ne pouvons pas pour autant ignorer qu'il est encore confronté à de formidables défis dans son processus politique et en matière de sécurité, de reconstruction, de droits de l'homme et de réconciliation nationale. Les attentats à la bombe et les affrontements violents restent très fréquents. Le relèvement économique et la reconstruction ne sont pas encore véritablement en marche, et les progrès sont lents au niveau des réformes législatives et constitutionnelles clefs. Les institutions administratives, exécutives et sécuritaires nationales demeurent faibles. Des réfugiés et personnes déplacées, en grand nombre, ne sont pas en mesure de rentrer dans leurs foyers. Il n'existe aucune garantie efficace en ce qui concerne les droits civils, y compris ceux des femmes et des enfants.

Un vieux proverbe chinois dit que, lorsqu'on rame contre le courant, la seule autre possibilité que d'aller en avant est d'aller en arrière. Mais il n'est pas possible de reculer face aux défis nombreux et considérables qu'il faut relever en Iraq. La seule option, pour le pays, est de faire front avec les pays de la région et la communauté internationale dans un effort concerté pour adopter des mesures plus efficaces, pendant que le Gouvernement et le peuple assument la responsabilité première de leur propre avenir. La possibilité d'un avenir plus radieux pour l'Iraq dépendra de l'aptitude de tous ses dirigeants politiques à placer les intérêts du pays au-dessus de tout le reste, à œuvrer pour la réconciliation et à instaurer le consensus et la coopération.

Nous appuyons les efforts du Gouvernement iraquien qui vise à adopter des mesures effectives pour assurer la stabilité et l'unité nationales qui favoriseront le développement du pays. Nous espérons que le Gouvernement saura s'associer aux autres secteurs afin d'accélérer le dialogue, de réformer la législation, de renforcer l'exercice des responsabilités et d'intensifier la reconstruction et la protection des droits de l'homme, cela en vue d'assurer de nouveaux progrès.

Nous nous félicitons que les relations entre l'Iraq et les autres pays de la région continuent de s'améliorer et de se raffermir, et qu'une coopération institutionnelle ait été mise en place sur les questions de l'énergie, des réfugiés et du contrôle aux frontières. Nous nous réjouissons également du succès, la semaine dernière à Koweït, de la troisième réunion élargie des ministres des affaires étrangères des États voisins de l'Iraq. De telles rencontres invitent à croire que la coopération dans ce domaine offre de bonnes perspectives. L'amélioration des relations entre l'Iraq et ses voisins bénéficie non seulement à l'Iraq lui-même, mais aussi à la région entière. La communauté internationale devrait le reconnaître et encourager et appuyer une telle avancée.

La Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général, Staffan de Mistura, fait office d'interface entre le Conseil de sécurité et la

communauté internationale, d'une part, et le Gouvernement et le peuple iraquiens, de l'autre. La Chine convient que la MANUI devrait poursuivre ses différentes activités conformément à la résolution 1770 (2007) et de manière à la fois plus graduelle et plus ciblée. Nous sommes conscients des résultats déjà obtenus par la MANUI et nous espérons que la Mission fera des propositions rationnelles et réalisables en ce qui concerne le processus politique en Iraq, de manière à faire avancer la réconciliation nationale iraquienne.

Nous comptons sur la MANUI pour continuer à jouer un rôle de coordination des activités de secours humanitaires en Iraq, de manière à ce que toute la population iraquienne puisse en bénéficier. Compte tenu de la hausse rapide des prix des denrées alimentaires à l'échelle mondiale, la MANUI devrait coopérer avec le Gouvernement iraquien afin de garantir que les besoins humanitaires les plus élémentaires des Iraquiens seront satisfaits. Nous espérons également que la MANUI se montrera plus volontariste pour ce qui est de protéger et de promouvoir les droits de l'homme de la population iraquienne, notamment en accordant davantage d'attention à l'amélioration des conditions de vie des réfugiés, des personnes déplacées et des détenus.

À l'échelle de la très longue histoire de l'Iraq, cinq années ne sont qu'un instant. Toutefois, pour les 23 millions d'Iraquiens, cet instant est synonyme de grandes difficultés. La communauté internationale devrait continuer d'axer son attention sur l'Iraq et de tendre la main à la population iraquienne pour aider ce pays à retrouver, le plus rapidement possible, le chemin de la stabilité et du développement.

M. Natalegawa (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer, à l'instar des orateurs qui m'ont précédé, remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Lynn Pascoe, de son exposé, ainsi que le Secrétaire général de son rapport.

Ma délégation remercie également le Représentant permanent des États-Unis d'Amérique de la déclaration qu'il a faite au nom de la force multinationale en Iraq.

Nous saluons aussi la présence à la séance d'aujourd'hui du Représentant permanent de l'Iraq.

Ces dernières années, l'Iraq a accompli des progrès notables. Nous nous félicitons de voir que les institutions démocratiques poursuivent leur travail dans le pays et que le Fonds monétaire international prévoit une croissance du produit intérieur brut de 7 % pour 2008. Ce résultat est, bien entendu, à mettre au crédit des efforts vigoureux du peuple et du Gouvernement iraquiens mais aussi du soutien que leur a accordé la communauté internationale.

Pourtant, dans le même temps, de graves difficultés continuent d'assombrir la situation sécuritaire et la stabilité de l'Iraq. La récente spirale de violence qui s'est déclenchée dans plusieurs régions de l'Iraq, et qui a fait plusieurs centaines de morts et plus de 1 000 blessés, montre clairement l'importance que continuent de revêtir le consensus national et l'unité du pays, grâce au dialogue politique et à la réconciliation.

Cette réconciliation doit respecter des valeurs de paix, de justice et d'égalité, de liberté, de tolérance, d'équilibre et de consultation.

Nous nous félicitons, à cet égard, que le Gouvernement iraquien poursuive ses efforts pour promouvoir le dialogue et la réconciliation. La convocation d'une conférence sur la réconciliation nationale, à Bagdad, le 18 mars 2008, a également constitué une avancée positive.

Nous estimons que plusieurs des mesures législatives prises en Iraq peuvent contribuer à la réconciliation. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption le 13 février 2008, par le Conseil des représentants, d'un train de mesures, susceptible de faciliter l'obtention d'un consensus national sur le partage des pouvoirs et des ressources. Nous accordons également une grande importance à l'accord intervenu sur la loi sur les hydrocarbures qui, selon nous, est cruciale non seulement pour l'unité nationale, mais également pour la prospérité du peuple iraquien.

Bien que les capacités nationales de l'Iraq se soient accrues, l'aide régionale et l'assistance internationale vont demeurer indispensables. Nous nous félicitons par conséquent de la tenue de la troisième réunion ministérielle élargie des États voisins de l'Iraq, organisée au Koweït, le 22 avril 2008. Nous attendons également avec intérêt la prochaine réunion de haut niveau du Pacte international pour l'Iraq, qui se tiendra le 29 mai à Stockholm, en Suède. Les initiatives diplomatiques prises par le Gouvernement iraquien pour renforcer les liens avec les pays voisins constituent un pas dans la bonne direction.

Faire en sorte que la population iraquienne se sente chez elle en Iraq est une tâche gigantesque. La violence en Iraq a entraîné d'importants déplacements

de population. Plus de 2 millions d'Iraquiens ont fui vers les États voisins, notamment en Syrie et en Jordanie. Ma délégation se félicite que le Gouvernement iraquien ait l'intention de mettre au point une stratégie nationale pour traiter de la question des personnes déplacées et des réfugiés iraquiens. Nous pensons que la mise en place d'un partenariat régional pourrait aider l'Iraq à s'attaquer à cette question.

À cet égard, l'Indonésie se félicite du lancement, au Caire en janvier 2008, d'une grande campagne de sensibilisation du public et de levée de fonds par la Ligue des États arabes, en partenariat avec l'ONU et d'autres institutions.

Ma délégation espère qu'il sera largement fait écho à l'Appel global pour l'Iraq de 2008, lancé le 12 février à Bagdad. Cet appel est fondamental pour le financement des activités humanitaires et des programmes de reconstruction dans le pays.

Le rôle de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) restera déterminant. Nous nous félicitons que les activités de la Mission continuent de s'étendre, conformément à la résolution 1770 (2007).

L'appui que la MANUI apporte au Gouvernement iraquien pour promouvoir la réconciliation est tout à fait louable. Les nombreuses réunions que le Représentant spécial, Staffan de Mistura, tient avec les différents dirigeants religieux et politiques du pays sont un élément très important de cet appui.

Nous nous félicitons également que la MANUI soutienne l'organe législatif de ce pays en réalisant des activités d'appui sur les questions constitutionnelles, ainsi que la Haute Commission électorale indépendante iraquienne grâce à une assistance électorale.

Enfin, ma délégation tient à réitérer son soutien à l'indépendance, à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Iraq, ainsi qu'au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures du pays.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint Lynn Pascoe de son exposé au Conseil sur les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI).

Nous avons écouté attentivement la présentation faite par le Représentant permanent des États-Unis d'Amérique, M. Khalilzad, sur les efforts déployés par la force multinationale. Nous nous félicitons également de la participation à la présente séance du Représentant permanent de l'Iraq, M. Bayati.

Je voudrais commencer par remercier tous les membres de la Mission des Nations Unies qui s'acquittent de leur tâche importante et nécessaire alors que l'Iraq est déchiré par la guerre. Nous nous félicitons des efforts déployés par la Mission dans les domaines humanitaire et électoral ainsi que du travail qu'elle accomplit pour réformer la Constitution du pays, soutenir le processus politique et mobiliser les États voisins de l'Iraq, afin de surmonter la crise interiraquienne.

Nous notons que la Mission consacre une grande attention au règlement du problème de Kirkouk. Sur ce point, nous voudrions une fois de plus insister sur le fait que les questions relatives à l'avenir de cette ville et des frontières internes de l'Iraq, en général, ne peuvent être réglées qu'en respectant les intérêts de toutes les communautés ethniques et religieuses vivant dans la région concernée et qu'avec la ferme garantie que la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du pays seront préservées.

Le rapport du Secrétaire général présenté aujourd'hui au Conseil reflète globalement de manière objective la situation qui prévaut en Iraq. Mais dans le même temps, et en dépit de l'attention minutieuse qu'il accorde aux faits, le rapport s'efforce à l'évidence d'atténuer ou d'éluder les problèmes les plus aigus que l'Iraq rencontre aujourd'hui.

Selon les déclarations des dirigeants iraquiens et du commandement de la force multinationale, des succès tangibles ont été enregistrés dans le domaine de la sécurité. Cela est sans doute vrai, dans une certaine mesure. Mais, la situation reste instable et les changements positifs ne sont pas encore irréversibles. C'est d'ailleurs ce que montrent clairement les combats qui se déroulent à Bassorah et à Bagdad ainsi que les attentats terroristes perpétrés récemment dans plusieurs régions du centre du pays, qui ont fait des dizaines, voire des centaines, de victimes.

Sur ce point, nous observons que le Gouvernement iraquien n'a malheureusement pas encore été en mesure de tirer parti de la relative diminution de la violence dans le pays pour mettre en place un dialogue entre les principaux groupes ethniques et religieux.

De plus, de graves problèmes ne sont toujours pas réglés au sein du Gouvernement iraquien lui-même.

Les succès tactiques remportés ces six derniers mois, qui ont permis d'améliorer la situation en Iraq, ne garantissent aucunement la préservation, à l'avenir, de la dynamique favorable actuelle du processus d'entente interiraquienne.

En même temps, la solution aux nombreux problèmes de l'Iraq et à celui de la sécurité du pays réside dans le lancement véritable du dialogue le plus vaste possible en Iraq, qui permettra de parvenir à des compromis mutuellement acceptables et raisonnables. Il ne peut pas y avoir d'autre solution que la conclusion d'un accord national dans le pays, tenant compte des intérêts de toutes les grandes forces en présence en Iraq.

À cet égard, je voudrais relever que la Mission des Nations Unies participe de plus en plus activement à la réalisation de cet objectif. Nous lui demandons d'agir de façon énergique et cohérente, d'autant plus que des tâches complexes nous attendent, notamment, comme je l'ai déjà mentionné, la détermination du statut de Kirkouk et les élections provinciales.

Nous voudrions que la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq consacre une plus grande attention au problème de la protection des droits de l'homme en Iraq et décrive de façon plus détaillée dans ses rapports ce qui se passe à cet égard. Le rapport (S/2008/266) dont nous sommes saisis aujourd'hui présente principalement les succès obtenus. Bien que nous convenions qu'au cours des trois derniers mois, la situation dans les prisons des autorités iraquiennes et des forces multinationales se soit radicalement améliorée, nous nous demandons pourquoi rien n'est dit, par exemple, des 400 civils pacifiques qui ont péri à cause du siège actuel de Sadr City, à Bagdad. Pourquoi la question des activités et des excès de mercenaires de sociétés de sécurité privées en Iraq a-t-elle disparu du rapport?

S'agissant du mécanisme d'appui multilatéral pour un règlement de la situation en Iraq, nous ne sommes pas satisfaits des fonctions qui lui ont été assignées, qui se réduisent essentiellement aux dispositions techniques relatives à la tenue de réunions ministérielles. De notre point de vue, ce processus requiert des travaux supplémentaires.

Il convient de ne pas perdre de vue une autre question : le calendrier de retrait des troupes étrangères, que, admettons-le franchement, de nombreux Iraquiens considèrent comme des troupes d'occupation. Bien entendu, nous ne parlons pas de l'évacuation immédiate des forces multinationales, car les conditions pour cela n'existent pas. Comme l'attestent clairement les événements récents dans les régions méridionales de l'Iraq, dans plusieurs gouvernorats d'autres régions et dans la capitale même, les forces militaires et de sécurité nationales ne sont toujours pas prêtes à assumer pleinement la responsabilité d'assurer la sécurité dans le pays et de faire face aux divers types de milices.

En même temps, si le mandat de la force multinationale, qui expire à la fin de cette année, est remplacé par un accord bilatéral sur la poursuite de la présence de forces étrangères, en d'autres mots un simple changement de signes, cela ne contribuera pas à démêler la question de la poursuite de cette présence ni à améliorer radicalement la situation en Iraq.

Pour terminer, je voudrais rappeler au Secrétariat la volonté qu'il a manifestée en décembre 2007, lorsque nous avons débattu pour la dernière fois du problème de l'Iraq, d'organiser, avec le Fonds monétaire international, à son siège à Washington, une réunion d'information pour les représentants des ambassades des États membres du Conseil de sécurité sur la question du Fonds de développement pour l'Iraq. Suffisamment de temps s'est écoulé à présent, et je pense qu'il serait dans notre intérêt à tous de savoir ce qui se passe aujourd'hui dans cette structure fermée et opaque et si quelque chose a été fait pour combler les lacunes flagrantes dont le Sous-Secrétaire général Sach nous a parlé en décembre.

M. Verbeke (Belgique) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Lynn Pascoe pour sa présentation, ainsi que l'Ambassadeur Khalilzad pour son exposé au nom de la force multinationale.

La Belgique se félicite de l'amélioration de la situation sécuritaire en Iraq en général et, en particulier, à Bagdad. La situation reste toutefois précaire et la vigilance reste dès lors de mise. L'amélioration sécuritaire doit constituer le socle pour bâtir l'État auquel aspirent légitimement les Iraquiens : un État qui leur assure sécurité, bien-être et respect de leurs droits fondamentaux.

Dans ce contexte, on doit souligner les efforts du Gouvernement iraquien et de ses forces de sécurité pour rétablir son contrôle sur l'ensemble de son territoire et son monopole du recours à la force pour le maintien de l'ordre, notamment par les opérations dans le sud du pays à la fin du mois de mars. Ces efforts doivent toutefois aller de pair avec le renforcement

d'un appareil judiciaire et de forces de sécurité dont l'impartialité et l'inclusivité soient les garantes d'un état de droit, qui compte sur la confiance de l'ensemble de la population iraquienne. Dans ce contexte, la Belgique se joint à l'appel adressé par le Secrétaire général à l'ensemble des responsables iraquiens en faveur du respect des obligations du droit international humanitaire et du devoir de protection des populations civiles.

S'agissant du respect des droits fondamentaux, nous saluons par ailleurs l'évolution positive de l'accès des Nations Unies et des observateurs indépendants aux centres de détention en Iraq, une pratique de transparence que nous encourageons les autorités concernées à poursuivre et à étendre.

En 2005, en participant à deux élections et à un référendum constitutionnel, les Iraquiens ont eu l'occasion de tourner définitivement la page d'un régime oppressif et de jeter les bases d'un État démocratique, faisant droit aux aspirations de ses différentes communautés.

Dans le cadre des efforts continus pour le renforcement de l'État, on peut déjà se réjouir, en 2008, de l'adoption de lois importantes dans les domaines de la justice et de la transparence, de l'amnistie, du fonctionnement des gouvernorats et de l'affectation du budget. Pour œuvrer à l'objectif essentiel de réconciliation nationale, la Belgique encourage les autorités iraquiennes et les responsables de toutes les tendances politiques à intensifier leurs efforts législatifs et politiques dans plusieurs domaines cruciaux, avec l'assistance que l'ONU a été mandatée de leur donner. Ils doivent intensifier leurs efforts, d'abord, en vue de finaliser les travaux de révision de la Constitution. Le contrat constitutionnel est en effet le seul outil capable de créer la confiance des Iraquiens dans un État garantissant à chaque communauté ses droits de participer à un avenir commun. Ils doivent intensifier leurs efforts, ensuite, afin de décider de l'organisation du pays. Sont ici en jeu le partage équitable et transparent des ressources naturelles, via l'adoption d'une loi sur les hydrocarbures, ainsi que la délimitation des frontières internes sur la base d'un consensus préalable. Ils doivent intensifier leurs efforts, enfin, pour finaliser les préparatifs matériels et législatifs indispensables à la Haute Commission électorale pour l'organisation dans les gouvernorats d'élections crédibles, qui renforceront davantage encore la légitimité démocratique des institutions iraquiennes.

La situation des très nombreux réfugiés et déplacés internes iraquiens continue en outre d'être un sujet d'inquiétude. Les pays d'accueil des réfugiés iraquiens et les agences spécialisées doivent être remerciés pour leurs efforts soutenus sur ce plan. La communauté internationale doit poursuivre ses efforts, et le Gouvernement iraquien est invité à renforcer sa prise en charge de ses ressortissants réfugiés et déplacés internes.

Si elle ne peut se substituer aux efforts des Iraquiens, la communauté internationale, et particulièrement les voisins de l'Iraq, peut et doit continuer à les assister. D'une part, en intensifiant la coopération régionale. La réunion ministérielle au Koweït la semaine dernière a été, à cet égard, un moment crucial. L'accord sur le mécanisme chargé d'appuyer la mise en œuvre de ses décisions, tout comme les initiatives des groupes de travail spécifiques, permettront de consolider le dialogue dans les domaines d'intérêt commun que sont l'énergie, la sécurité des frontières et les réfugiés. D'autre part, en faisant en sorte que les progrès politiques aillent de pair avec une amélioration concrète des conditions de vie des Iraquiens. Dans cet esprit, et en vue de la réunion de Stockholm, qui sera coprésidée par le Gouvernement iraquien et le Secrétaire général, la Belgique se félicite des progrès qui ont été faits pour améliorer l'efficacité de l'aide internationale humanitaire et de l'aide à la reconstruction.

Pour terminer, je rappellerai que l'ONU doit rester au centre de la présence internationale en Iraq. Nous saluons le travail difficile et courageux que la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), le Représentant spécial du Secrétaire général et le restant du système des Nations Unies accomplissent dans des conditions de sécurité qui restent difficiles. La Belgique assure le Conseil qu'elle continuera d'apporter son soutien à cette présence internationale indispensable pour la reconstruction de l'Iraq.

M. Jurica (Croatie) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, pour son exposé. Je remercie également l'Ambassadeur Khalilzad pour son rapport sur les efforts déployés par la force multinationale en Iraq.

Je voudrais d'abord dire à quel point nous apprécions les activités menées par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) sous la direction compétente du Représentant spécial

du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura. Le mandat de la MANUI est important. La Mission est chargée d'aider le peuple et le Gouvernement iraquiens à instaurer la stabilité, la sécurité et la prospérité. La Croatie salue les efforts que la MANUI déploie pour faire avancer la concertation politique, apporter une aide dans le domaine électoral, appuyer le processus de révision de la Constitution et faciliter le processus de dialogue régional. Nous nous félicitons de l'approche adoptée par M. de Mistura pour régler les différends relatifs aux frontières intérieures.

Sans sous-estimer les problèmes restants, nous sommes heureux du tableau de l'Iraq qui nous est présenté, un tableau très différent de ce qu'il était il y a une année seulement. Les violences survenues récemment ne doivent pas nous faire oublier la tendance plus vaste caractérisée par de meilleures conditions de sécurité, qui ont commencé à se mettre en place grâce à l'augmentation des effectifs de la force multinationale. En dépit des problèmes, il y a de visibles progrès au niveau des objectifs politiques, économiques et de sécurité fixés par le Gouvernement iraquien, et ce sont des réalisations qu'il ne faut pas minimiser. Les Forces de sécurité iraquiennes ne cessent de s'améliorer, ce que nous considérons comme essentiel à la réaffirmation de l'indépendance et de la souveraineté du pays. Nous nous félicitons des progrès réalisés dans ce domaine et saluons les mesures énergiques prises par le Gouvernement iraquien pour assumer une plus grande partie de la responsabilité concernant la sécurité, notamment sa réaction face à la menace que pose l'esprit sectaire, le terrorisme et les éléments criminels.

Les institutions actuelles de l'Iraq sont le résultat d'élections démocratiques et d'un référendum constitutionnel. Il faut désormais les consolider. On ne peut pas laisser la violence perturber le processus politique. Dans le même ordre d'idées, ma délégation reste convaincue que, sans de véritables progrès dans le processus politique, les acquis enregistrés récemment en matière de sécurité pourraient être compromis. Avec le Secrétaire général, nous pensons qu'il faut faire davantage pour aider les communautés iraquiennes à régler les questions fondamentales qui les divisent. Le Gouvernement iraquien et tous les acteurs politiques doivent être à la hauteur de la situation et agir de manière responsable en s'engageant dans un véritable dialogue politique ouvert à tous, tout en rejetant l'esprit sectaire et l'extrémisme.

Nous espérons que les proches élections provinciales permettront de consolider les institutions démocratiques de l'Iraq et de faire avancer la réconciliation nationale. Nous prenons note des activités préparatoires déjà en cours, et espérons que la loi sur les élections dans les différentes divisions administrative du pays sera adoptée en temps voulu. Il faudrait également appliquer à d'autres domaines importants le rythme accéléré de promulgation de lois pertinentes, notamment à la question des ressources en hydrocarbures, à l'application de l'article 140 de la Constitution et au processus de révision de la Constitution.

Le dialogue et l'engagement constructif des voisins de l'Iraq constituent un autre élément critique de la stabilisation et de la reconstruction à long terme de l'Iraq. Il est inacceptable d'aider des groupes qui attaquent les forces iraquiennes et les forces de la coalition et qui nuisent à la sécurité et à la stabilisation du pays. Ma délégation prend note des tendances positives qui se font jour en matière de dialogue régional, notamment la troisième conférence ministérielle élargie que les pays voisins de l'Iraq ont tenue la semaine dernière, ainsi que la réunion précédente tenue au Koweït par les ministres des affaires étrangères du Conseil de coopération du Golfe. Les réunions tenues régulièrement par les trois groupes de travail sont encourageantes. Nous avons écouté avec attention les observations de M. Pascoe et ne pouvons que nous faire l'écho de l'appel qu'il a lancé quant à la nécessité de continuer à renforcer le dialogue et la coopération régionales.

Par ailleurs, ma délégation n'oublie pas qu'il faut protéger et aider les personnes déplacées et les Iraquiens vulnérables grâce aux efforts concertés de toutes les parties concernées : le Gouvernement iraquien, les voisins de l'Iraq et la communauté internationale. Nous espérons qu'à la suite de l'appel global lancé en faveur de l'Iraq en février, les contributions et les promesses de contribution se feront plus nombreuses.

À ce stade, l'Iraq a encore besoin de notre appui – c'est-à-dire de l'appui de la communauté internationale, et en particulier des pays de la région – dans sa phase de transition vers une démocratie stable, pacifique et prospère. Nous espérons que la prochaine conférence annuelle d'examen du Pacte pour l'Iraq, qui doit se tenir à Stockholm, sera l'occasion pour la communauté internationale de réaffirmer son intention d'aider le peuple iraquien à réaliser ses aspirations.

Pour sa part, le Gouvernement iraquien doit s'acquitter de ses obligations en tant que partenaire responsable et « copropriétaire » de ce processus.

L'ONU est bien placée pour jouer un rôle central dans la prestation de l'aide fournie au Gouvernement iraquien dans cette entreprise, tant par le biais du mandat de la MANUI que par son rôle directeur dans le Pacte pour l'Iraq. En conclusion, je voudrais exprimer notre appui et notre reconnaissance à l'ensemble du personnel des Nations Unies sur le terrain qui, dans des conditions difficiles, continue de s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées par la résolution 1770 (2007).

M. Suescum (Panama) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, et le Représentant permanent des États-Unis, pour leurs exposés. Je tiens également à souhaiter la bienvenue au Représentant permanent de l'Iraq, qui se trouve parmi nous aujourd'hui.

La délégation panaméenne est consciente de l'ampleur du défi auquel sont confrontés la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et le Gouvernement iraquien, ainsi que des conditions difficiles dans lesquelles ils accomplissent leurs tâches. En dépit de ces difficultés, leurs précieux efforts ont donné des résultats tangibles. Il importe de reconnaître les progrès réalisés dans les activités d'assistance politique menées par la MANUI en coopération avec le Gouvernement iraquien, notamment les activités d'appui constitutionnel, le déploiement d'officiers nationaux de liaison dans les provinces iraquiennes et les efforts visant à mettre en place un système électoral ouvert à tous.

La délégation panaméenne prend note également des récentes initiatives de dialogue régional, en particulier du rapprochement diplomatique entre les Gouvernements iraquien et turc et de l'intérêt exprimé par certains pays arabes quant à la réouverture de leurs missions diplomatiques en Iraq. Il importe que ces dialogues régionaux se poursuivent, tout spécialement avec les pays voisins, à propos de la situation des réfugiés et de la sécurité aux frontières.

Nous prenons note également des efforts considérables déployés par le Gouvernement iraquien pour remettre sur pied ses institutions électorales. Nous sommes cependant préoccupés par le manque de progrès réalisés au niveau de la concertation politique et de la réconciliation nationale, ainsi que par les conséquences que l'impasse politique et la violence communautaire qui en résultent ont pour la population civile.

Nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général dans son rapport (S/2008/266) aux divers acteurs politiques pour qu'ils mettent de côté leurs intérêts particuliers et œuvrent de manière constructive au service des intérêts nationaux de l'Iraq. Le Gouvernement iraquien doit également réagir plus énergiquement aux besoins des populations les plus vulnérables, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières. Nous nous félicitons des visites que de hauts responsables de l'ONU ont effectuées dans les locaux de la MANUI, en particulier de la visite du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. John Holmes. La situation humanitaire de l'Iraq mérite toute l'attention de l'ONU. Nous demandons instamment aux différents organes et programmes de l'ONU de continuer à coordonner les efforts déployés pour que le peuple iraquien ait accès aux services de base.

Enfin, en ce qui concerne les droits de l'homme, nous prenons note du rapport de la MANUI en date du 15 mars sur ce sujet. Nous remercions également le Secrétaire général adjoint pour les informations qu'il nous a fournies, selon lesquelles le Gouvernement iraquien a pris des mesures pour améliorer les conditions et le traitement des dossiers des détenus. Nous prenons en particulier note des visites effectuées par la MANUI dans certaines prisons, sur l'invitation des autorités compétentes. Nous espérons que ces visites pourront également être élargies à d'autres centres de détention.

M. Rippert (France) : Je voudrais en premier lieu, à mon tour, remercier M. Pascoe pour sa présentation et l'Ambassadeur des États-Unis pour son exposé. Je voudrais aussi saluer la présence du Représentant permanent de l'Iraq.

L'Iraq demeure aujourd'hui confronté à de vastes défis à la fois politiques, sécuritaires, humanitaires et économiques, qui sont porteurs de risques considérables pour la région et au-delà, pour l'ensemble de la communauté internationale.

Je voudrais aborder quatre points. Le premier est celui de la violence. Comme le note le rapport du Secrétaire général (S/2008/266), le nombre d'incidents violents a de nouveau augmenté au cours du premier trimestre de 2008, malgré certaines améliorations à la fin de 2007. La violence demeure à un niveau trop élevé et entretient l'insécurité aussi bien qu'une situation humanitaire dégradée. Les 2,5 millions de

déplacés internes constituent des populations particulièrement fragiles, exposées à la violence. Il faut sans délai les aider à y faire face.

L'amélioration des conditions de sécurité à travers le pays conditionne également les conditions du retour des 2 millions de réfugiés. Il faut à ce titre saluer l'action des États voisins qui ont accueilli nombre d'entre eux. La France continuera à prendre sa part des efforts internationaux, notamment à travers sa contribution au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Les récents combats à Bassorah et dans ses alentours ont suscité une grande inquiétude. La France, comme le Secrétaire général, estime que tous les acteurs concernés doivent maintenir la décrue actuelle de la violence et éviter toute provocation. Pour atteindre l'objectif légitime du monopole de la violence légitime qui doit être celui de l'État iraquien souverain, il n'y a pas d'autre issue que pacifique, par le biais du dialogue et de la coopération.

La France est convaincue que l'amélioration de la situation sécuritaire dépend également des progrès qui seront accomplis sur le plan politique. Il est urgent de traduire en actes la relance du processus de dialogue politique et de réconciliation nationale. C'est bien sûr d'abord aux Iraquiens qu'il appartient de définir, dans un esprit ouvert, un partage équitable des pouvoirs comme des ressources, conditions d'un retour à la paix civile. Les textes majeurs comme la loi sur les hydrocarbures ou encore la réforme électorale doivent être adoptés sans délai. De même, le processus de révision constitutionnelle doit être effectivement mis en œuvre. La France apporte son plein soutien à l'action de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) pour contribuer à ce processus.

À titre national, la France a proposé d'accueillir, si les Iraquiens le jugeaient utile, dans un cadre neutre, loin des pressions du terrain et selon le spectre le plus large, tous les responsables iraquiens qui éprouveraient le besoin de relancer le dialogue politique. Comme l'a indiqué Bernard Kouchner lors de la récente conférence de Koweït, cet exercice pourrait fort bien prendre place dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne.

Mais – et c'est mon troisième point – les États voisins ont aussi un rôle important à jouer. La conférence qui s'est tenue à Koweït, le 22 avril, a permis de mettre l'accent sur l'importance du processus des pays voisins, que la France soutient pleinement. Il est indispensable que chaque État voisin manifeste une volonté sincère de contribuer au retour à la stabilité en Iraq. La France estime que la dynamique enclenchée doit être suivie de décisions concrètes, de mesures tangibles, d'engagements constructifs. Le rétablissement de la normalité passe ainsi par la présence de missions diplomatiques à Bagdad. De même, toute intervention directe ou indirecte d'un pays voisin en Iraq ne peut que se solder par un surcroît d'instabilité et de risque pour tous. Là encore, les efforts de la MANUI pour créer un mécanisme ad hoc, venant en appui du processus des États voisins, qui serait adossé au Ministère des affaires étrangères iraquien, sont pleinement soutenus par la France.

La France tient aussi à saluer les premiers résultats obtenus sur le terrain par la MANUI, en particulier, grâce à l'engagement personnel du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura, dont nous saluons le courage, l'obstination, l'efficacité. Cet effort doit être soutenu dans les différents domaines couverts par le mandat de la Mission. Au-delà des sujets mentionnés précédemment, je pense à la difficile question des limites intérieures disputées et de la mise en œuvre de l'article 140 de la Constitution iraquienne, s'agissant de laquelle l'action patiente de la MANUI a déjà permis des avancées. Je pense également aux activités de la MANUI en matière électorale. Comme souligné par le Secrétaire général, il est important que la Haute Commission électorale indépendante puisse recevoir tout l'appui nécessaire de la part des autorités iraquiennes. Je pense enfin aux activités de la MANUI en faveur de la promotion et du respect des droits de l'homme en Iraq, en particulier s'agissant des personnes détenues. La France et l'Union européenne continueront d'aider à l'unification d'un état de droit en Iraq qui puisse contribuer à l'application pleine et entière des droits de l'homme.

Pour terminer, je rappellerai que la France s'engage aussi à titre bilatéral dans les domaines politiques et humanitaires, comme en matière de coopération dans les domaines de la gouvernance, de la santé, de l'éducation ou de la formation. La France a ouvert un bureau d'ambassade à Erbil et envisage d'en ouvrir un autre dans le sud du pays lorsque les conditions sécuritaires le permettront. Nous envisageons de développer une chaîne de soins médicaux. Nous voulons être présents partout en Iraq, chaque fois que les conditions de sécurité le permettent, en utilisant si besoin des relais locaux. Le Ministre français des affaires étrangères a fait part de

son intention de se rendre de nouveau en Iraq. Ainsi, nous accompagnerons le peuple iraquien dans sa diversité sur le chemin de la paix qu'il mérite après tant d'années de difficultés.

M^me^ Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi m'associer aux collègues qui ont remercié le Secrétaire général adjoint pour son exposé sur le rapport du Secrétaire général (S/2008/266). Par son entremise, je voudrais transmettre notre gratitude à l'ONU et à toutes les équipes qui travaillent sur l'Iraq. Elles réalisent un excellent travail, et je voudrais que cela soit reconnu aujourd'hui. Je remercie également l'Ambassadeur Khalilzad pour son exposé au nom de la force multinationale en Iraq. Nous nous félicitons également de la présence de l'Ambassadeur iraquien, comme de nombreux collègues l'ont déjà signalé.

Je pense qu'il est évident que l'Iraq continue de se heurter à d'énormes difficultés. Mais il est également réconfortant de constater aujourd'hui que la plupart des intervenants ont reconnu que depuis notre dernier débat, une évolution substantielle et positive se fait sentir, aussi bien en termes politiques qu'en matière de sécurité. Je me félicite des propos du représentant de la Libye sur ce fait et sur la réconciliation, car ils me semblent pertinents.

Je voudrais tout d'abord mettre l'accent sur trois points. Sur le front politique, les pouvoirs exécutif et législatif ont déployé des efforts concertés pour promulguer des lois visant à unifier le pays. Cette année, le Conseil des représentants a promulgué des lois sur l'amnistie, les pouvoirs provinciaux, la justice et la responsabilisation et les retraites, et est convenu d'un nouveau drapeau national et du budget le plus important dont se soit jamais doté l'Iraq. Pour promulguer ces lois, les politiques iraquiens ont tenu d'âpres discussions, chacun défendant sa position, mais ils sont parvenus à un consensus crucial. Nous les invitons à continuer de faire preuve d'un esprit de coopération afin de faire passer des lois cruciales, notamment une loi qui permettrait à l'Iraq de gérer ses ressources naturelles et d'en optimiser les bénéfices.

En deuxième lieu, je voudrais aborder les élections, qui permettent aux groupes sous-représentés de se faire entendre en ce qui concerne leur avenir et l'avenir de l'Iraq. Aussi nous faisons-nous l'écho du Secrétaire général qui demande à ce que des décisions politiques soient prises pour veiller à ce que les institutions iraquiennes puissent se préparer comme il se doit. En outre, l'adoption de la loi sur les pouvoirs provinciaux, qui prévoit la tenue d'élections provinciales à la fin de cette année, doit être saluée. Elle prévoit également un accord selon lequel toutes les parties rejettent la violence et prennent part au processus politique.

Mon troisième point porte sur la sécurité. Comme le Secrétaire général le reconnaît dans son rapport, et comme l'Ambassadeur Khalilzad l'a exposé aujourd'hui, il y a eu récemment des améliorations importantes dans le domaine de la sécurité, grâce aux progrès réalisés dans le second semestre de l'année 2007. L'action du Gouvernement iraquien à Bassorah, Sadr City et Mossoul, le mois dernier, a envoyé un signal clair quant à son intention de faire respecter l'état de droit et de réprimer les groupes armés terroristes, criminels et illégaux, indépendamment de leur appartenance ethnique ou religieuse.

La réponse des partis politiques a été tout aussi claire, avec un appui transcendant les clivages à Bagdad. Le Conseil politique de la sécurité nationale appuie sans réserve la position du Gouvernement et des forces de sécurité iraquiennes à l'encontre des milices – ce qui laisse la porte ouverte à ceux qui souhaitent rejeter la violence et prendre part au processus politique. Il a également exhorté les partis qui se sont retirés du Gouvernement d'unité nationale à y revenir.

Le Royaume-Uni reste attaché à appuyer et promouvoir cette convergence naissante de l'opinion publique iraquienne, et nous le faisons par le biais de notre soutien affiché au Gouvernement, de nos contacts avec les partis iraquiens et de nos initiatives de coopération avec les autorités du pays. Mais il n'y a pas que la communauté internationale au sens large qui doive appuyer l'Iraq. Comme l'ont dit aujourd'hui plusieurs orateurs, c'est sur le terrain que les efforts des voisins de l'Iraq et des États de la région auront le plus d'impact. Comme les autres représentants, je me félicite du communiqué issu de la dernière réunion ministérielle élargie des voisins en date, tenue la semaine dernière à Koweït, qui réaffirme l'appui de la région à l'Iraq.

Je voudrais redire notre opinion que tout lien extérieur avec des groupes armés en Iraq hors du processus politique, que ce soit par la fourniture d'armes, des activités d'entraînement ou un financement, est inacceptable. De telles armes ont servi à attaquer les forces de sécurité du Gouvernement iraquien souverain et démocratiquement élu, de même que la force multinationale. Nous comptons sur ceux

qui ont de l'influence sur les parties en question pour en faire bon usage.

J'aimerais dire un mot, si vous le permettez, sur la contribution de mon propre gouvernement. Nous nous réjouissons de participer pleinement à la reconstruction et au développement de l'Iraq dans les domaines politique, économique et sécuritaire. Nous reconnaissons le besoin persistant d'aider à alléger la souffrance humaine causée par les violences que j'ai mentionnées il y a quelques instants. Le Royaume-Uni salue l'Appel global pour l'Iraq de 2008, et je voudrais encourager les États Membres à appuyer encore davantage l'ONU et ses partenaires d'exécution. Mon gouvernement s'est engagé à verser 34 millions de dollars pour répondre à l'Appel.

Sur le plan économique, en parallèle, nous continuons à travailler avec les partenaires régionaux et iraquiens afin de promouvoir le développement économique dans le sud de l'Iraq. En mars, la conférence 2008 pour l'investissement à Bassorah s'est tenue au Koweït, rassemblant 70 représentants des investisseurs internationaux et des Iraquiens de la Commission pour le développement de Bassorah, du gouvernement provincial et des intérêts économiques de la région. Le Royaume-Uni y fera suite sous la forme d'une autre réunion à Londres, aujourd'hui, avec des dirigeants d'entreprise et des cadres iraquiens, afin de mettre l'accent sur les possibilités d'investissement privé dans le sud de l'Iraq.

Nous continuons également de fournir des services d'encadrement et de formation à l'armée et à la police iraquiennes, de manière à renforcer leurs capacités et leur assurance. À terme, elles seront à même d'assurer la sécurité sans notre aide. En même temps, je tiens à dire que durant l'opération menée récemment par les forces de sécurité iraquiennes à Bassorah, mon gouvernement a apporté un appui logistique et procédé à des frappes ciblées pour aider à protéger les forces de sécurité iraquiennes.

Enfin, le Royaume-Uni se réjouit de l'appui apporté à l'Iraq par l'ONU et le Représentant spécial du Secrétaire général avec leur action dans le pays et le processus d'inclusion des États voisins. La résolution 1770 (2007) a conféré à l'ONU un rôle ambitieux mais essentiel. Je voudrais encourager les États Membres à faire le maximum pour appuyer l'Organisation, notamment en répondant à l'appel du Secrétaire général à fournir des conseillers militaires et des contributions accrues au fonds d'affection spéciale qui assure la sécurité au niveau intermédiaire afin de protéger l'infrastructure et le personnel de la MANUI.

M. Bui The Giang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres membres du Conseil pour remercier le Secrétaire général adjoint Lynn Pascoe de son exposé sur la situation en Iraq et de sa présentation du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'assistance des Nations Unies en Iraq (MANUI) (S/2008/266). Nous remercions également M. Khalilzad pour ses informations nouvelles sur la force multinationale en Iraq.

Ma délégation s'accorde avec les vues positives du Secrétaire général sur les réussites initiales du peuple iraquien pour ce qui est de renforcer l'unité, la stabilité et la croissance économique. Nous nous réjouissons de l'évolution favorable qu'ont permise ces efforts, notamment le déclin du niveau de violence dans le pays, la prise de contrôle progressive des compétences en matière de sécurité par les pouvoirs locaux et la promulgation de lois clefs. Nous sommes encouragés par l'annonce du Premier Ministre al-Maliki, le 24 avril 2008, qui indique que toutes les factions politiques ont accepté de rejoindre le Cabinet, et nous appelons toutes les parties concernées à saisir l'occasion pour agir en faveur du bien-être et des intérêts de la nation tout entière.

L'amélioration des relations internationales de l'Iraq, en particulier avec les pays voisins, doit être appuyée et encouragée à se poursuivre, car elle est essentielle à la paix et la stabilité à long terme non seulement en Iraq, mais aussi dans toute la région.

Cependant, nous partageons la préoccupation du Secrétaire général au sujet des problèmes considérables qui subsistent, parmi lesquels l'explosion des violences sectaires, les litiges autour des frontières intérieures, la pauvreté et la marginalisation généralisées, la dette étrangère substantielle et le manque de ressources, de même que l'aggravation de la situation humanitaire et des droits de l'homme, en particulier s'agissant des personnes déplacées, des réfugiés et des détenus, comme en rend partiellement compte le rapport de la MANUI publié le 15 mars 2008.

Tout en réaffirmant l'appui constant du Viet Nam aux efforts du Gouvernement iraquien et des autres parties concernées pour consolider la paix et la sécurité, faire progresser le dialogue politique et consolider la réconciliation nationale, ma délégation estime que des progrès plus tangibles sont nécessaires pour améliorer l'état de droit, combattre la corruption,

limiter l'emploi illicite des armes, ainsi que désarmer, démobiliser et réinsérer les milices et groupes armés.

Conscients de la relation organique qu'entretiennent la sécurité et le développement, nous notons les mesures prises par le Gouvernement iraquien pour faire progresser rapidement les réformes socioéconomiques fondamentales, la réduction de la pauvreté, la gestion des ressources publiques, la gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles, la fourniture de services de base et le développement de l'aide sociale.

Nous reconnaissons le rôle important de l'ONU s'agissant d'assister l'Iraq sur les plans du processus politique, du dialogue régional, de la reconstruction économique et des secours humanitaires. Nous appelons les organismes des Nations Unies à faire encore davantage à cet égard.

Nous saluons la MANUI pour son action en vue d'aider le Gouvernement iraquien à traiter les questions prioritaires clefs, conformément à la résolution 1770 (2007), telles que la réconciliation nationale, l'appui constitutionnel ou encore l'assistance électorale et humanitaire. Dans la même ligne, nous espérons que la prochaine réunion de haut niveau du Pacte international pour l'Iraq, à Stockholm, aura pour effet de consolider plus avant les efforts déployés par la communauté internationale et les pays de la région pour aider l'Iraq à mieux relever, sur le moyen terme, les divers défis liés à la sécurité, aux questions humanitaires, à la réconciliation nationale et au développement socioéconomique.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour réaffirmer une fois encore la solidarité du Viet Nam avec le Gouvernement et le peuple iraquiens dans leur quête d'une paix, d'une stabilité et d'un développement durables.

M. Spatafora (Italie) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres intervenants pour remercier le Secrétaire général adjoint Pascoe et l'Ambassadeur Khalilzad de leurs exposés très clairs, instructifs et spécifiques. Nous souhaitons la bienvenue à l'Ambassadeur Al Bayati. Je pense que sa présence est très importante pour nous tous. Je voudrais également exprimer notre appréciation tout aussi marquée du dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2008/266), ainsi que nos remerciements chaleureux et sincères au Représentant spécial Staffan de Mistura et au personnel de la Mission d'assistance des Nations Unies en Iraq (MANUI) pour la manière dont ils assument leurs fonctions et pour ce qu'ils ont déjà réussi à accomplir dans un contexte très difficile, délicat et politiquement sensible. De fait, comme le Secrétaire général adjoint Pascoe l'a dit, nous sommes fiers de ce qu'ils accomplissent sur place et de la manière dont ils portent les couleurs de l'ONU. M. Pascoe l'a indiqué, la réputation des Nations Unies s'améliore et je crois qu'il est très important de constater que la crédibilité de l'ONU s'accroît. C'est important en Iraq et, bien entendu, partout ailleurs dans le monde.

La crédibilité et la réputation de l'Organisation s'améliorent également parce que, comme l'a expliqué le Secrétaire général adjoint Pascoe, le rôle de l'ONU s'accentue et s'approfondit. C'est ce que nous voulions. Nous voulions une présence accrue sur le terrain, une implication accrue de la MANUI dans un certain nombre de questions que M. Pascoe a indiquées, et nous voulions que la Mission facilite, oriente et consolide les processus politique et électoral.

L'Italie partage l'analyse présentée par le Secrétaire général dans son dernier rapport selon laquelle une stabilisation durable de la situation sécuritaire en Iraq ne sera possible que dans le cadre d'un nouveau pacte social fondé sur l'inclusion dans le processus politique du plus large éventail possible de représentants des partis politiques et sur l'élargissement des droits et des avantages, sans aucune discrimination ethnique ou religieuse.

L'Iraq doit faire face à de nombreux obstacles sur cette voie, comme l'ont rappelé les orateurs qui m'ont précédé, y compris des questions comme la redistribution équitable des revenus de l'État et la gestion des ressources naturelles, l'équilibre entre les autorités centrales et provinciales, la dissolution de toutes les milices, et la mise en place d'une police nationale fiable. Nous comprenons, à cet égard, l'accent que le Secrétaire général, dans son rapport, place sur l'adoption rapide d'une loi sur les hydrocarbures qui définisse le cadre d'une utilisation appropriée des ressources naturelles au niveau national.

Nous voudrions féliciter le Gouvernement iraquien des progrès qu'il a réalisés sur le plan politique et des mesures qu'il a prises en faveur de la réconciliation nationale. Son action va dans la bonne direction. Ces 12 derniers mois, les efforts déployés par le Gouvernement iraquien pour lutter contre le terrorisme et les milices ont progressé. Nous nous félicitons de l'autonomie croissante dont font preuve

les forces de sécurité iraquiennes et nous les encourageons à continuer de progresser dans cette voie. Ces efforts doivent être encouragés et activement soutenus par la communauté internationale tout entière, et surtout par les pays de la région, dont l'engagement positif dans le cadre du processus élargi aux États voisins joue un rôle fondamental.

Nous nous félicitons, à cet égard, de la récente réunion ministérielle qui s'est tenue à Koweït City le 22 avril. Sur ce point, je voudrais réaffirmer, ainsi que nous l'avons fait au Koweït, la profonde détermination de l'Italie à soutenir l'Iraq et sa population dans leur quête d'un avenir meilleur. Le rôle des pays voisins s'agissant d'aider à la stabilisation de l'Iraq pourrait également être renforcé grâce à un allégement de la dette, conformément aux dispositions du Club de Paris, et si ces pays participaient à la mise en œuvre du Pacte international pour l'Iraq, aussi à travers l'initiative multilatérale du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq.

Comme je l'ai déjà dit, nous apprécions les activités menées et les progrès enregistrés par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Nous continuons de penser que l'ONU a un rôle fondamental et central à jouer en Iraq pour que les Iraquiens s'approprient le processus de reconstruction. Nous nous félicitons à cet égard qu'un grand nombre de responsables de haut niveau de l'ONU se soient rendus en Iraq le mois dernier, l'un des derniers en date étant le Secrétaire général adjoint Pascoe, il y a de cela quelques jours, ainsi qu'il nous en a informés. Ces visites témoignent de l'engagement de l'Organisation aux côtés du peuple iraquien. Nous espérons que la Mission pourra encore étendre son mandat en se concentrant également sur l'appui technique aux autorités iraquiennes, notamment en matière d'exécution du budget. Aider l'Iraq à débloquer ses ressources considérables reste une priorité essentielle pour nous tous.

Je terminerai en soulignant sur ce point et je salue le Représentant spécial de Mistura pour le travail qu'il accomplit.

M. Kafando (Burkina Faso) : Nous aussi, nous tenons à remercier le Secrétaire général adjoint Pascoe pour son exposé sur l'exécution des tâches confiées à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans le cadre de la résolution 1770 (2007). Nous remercions également l'Ambassadeur Khalilzad pour la présentation des activités de la force multinationale.

Nous saluons aussi la présence parmi nous, à ce débat, de notre collègue, l'Ambassadeur Représentant permanent de l'Iraq.

Comme beaucoup l'ont relevé, l'Iraq reste toujours confronté à de grands défis, à la fois politiques, sécuritaires, humanitaires et économiques. S'agissant du processus politique, les défis à relever sont encore nombreux, notamment en matière de partage du pouvoir et de répartition des richesses du pays. Il est d'autant plus urgent de parvenir à un consensus dans ces domaines, que l'Iraq est un pays qui regorge de richesses, dont les populations attendent de toucher les dividendes, hypothéqués par la guerre.

Nous notons cependant quelques progrès vers la réconciliation nationale, grâce aux compromis entre différents groupes parlementaires qui, après l'adoption de la loi sur la justice et la transparence, le 12 janvier 2008, ont pu voter les lois sur les gouvernorats, l'amnistie générale et le budget 2008. Un tel climat devrait contribuer à renforcer l'ouverture démocratique et instaurer plus de confiance entre les acteurs politiques.

Au regard toutefois des implications régionales du conflit, il est encourageant de constater que le Gouvernement iraquien a pris d'importantes initiatives tendant à renforcer les liens de coopération de l'Iraq avec les pays voisins et les organisations régionales, en particulier la Ligue des États arabes. L'annonce de Bahreïn de rouvrir son ambassade en Iraq, ainsi que les perspectives d'ouverture d'autres représentations diplomatiques en sont des résultats déjà tangibles, et le signe d'une certaine revitalisation des institutions de l'État. Nous nous félicitons également des efforts qui ont conduit au retrait des forces turques du nord de l'Iraq.

La situation sécuritaire dans l'ensemble reste encore difficile au regard des incidents, y compris les attaques-suicide, qui continuent d'être enregistrés à travers le pays, avec leurs destructions massives et indiscriminées. Cet état de fait est, de toute évidence, intimement lié à la situation politique. Il faut absolument œuvrer à l'apaisement de celle-ci. La prorogation du gel des activités militaires annoncée par Moqtada al-Sadr et l'action conjointe menée par le Gouvernement iraquien et la force multinationale visant à neutraliser et prévenir les attaques sont

importantes à cet égard, en ce qu'elles devraient contribuer à renforcer la sécurité et l'unité nationales.

Sur le plan humanitaire et des droits de l'homme, nous demeurons particulièrement préoccupés par les drames quotidiens que vivent les populations civiles, en particulier les femmes et les enfants, ainsi que par les difficultés d'acheminement de l'assistance humanitaire à ces populations vulnérables. Nous exhortons toutes les parties au strict respect du droit humanitaire.

Sur une note plus positive, nous voudrions saluer la récente décision du Gouvernement iraquien de ratifier la Convention des Nations Unies contre la torture, dont il faut souhaiter et encourager la pleine effectivité.

La MANUI est un acteur de premier plan dans la mobilisation des efforts et des énergies internes et externes pour le retour de la paix en Iraq, ainsi que pour la reconstruction et le développement national. Ma délégation voudrait reconnaître son action décisive, qui s'est notamment traduite par, premièrement, le maintien de contacts permanents avec les autorités politiques, gouvernementales, parlementaires et diplomatiques et avec les officiers militaires basés à Bagdad pour encourager le dialogue politique et la recherche de la réconciliation nationale. Deuxièmement, la contribution à la recherche d'une solution au problème des frontières, dont elle a fait une priorité. Troisièmement, la participation, aux côtés de plusieurs personnalités politiques et religieuses, à des activités portant sur le processus politique et l'établissement d'une liaison avec les autorités locales permettant de mieux cerner les réalités sur le terrain, surtout à Kirkouk, Mossoul, Tikrit et Erbil.

Quatrièmement, la bonne collaboration avec la Haute Commission électorale indépendante et les autorités gouvernementales et parlementaires, pour s'assurer du bon déroulement du processus électoral, en vue d'élections crédibles, dont les résultats seraient acceptés par le peuple iraquien. Pour ce faire, et comme le note à cet égard le rapport du Secrétaire général, il faut que les décisions politiques conséquentes soient prises pour espérer le succès de ce processus.

Cinquièmement, enfin, la contribution à la coordination et à la mobilisation internationales, ainsi qu'au renforcement des capacités nationales, dans le cadre de l'appel consolidé de 2008 pour l'Iraq. Nous voudrions à ce propos féliciter la Mission et l'ensemble du système des Nations Unies pour leur dévouement sans précédent. La communauté internationale doit davantage exprimer sa solidarité au peuple iraquien. Nous espérons à ce propos qu'elle saisira l'opportunité que lui offre la Conférence de Stockholm du 29 mai 2008 sur le Pacte international pour l'Iraq, à laquelle nous souhaitons plein succès.

Les contributions aux initiatives de règlement des conflits frontaliers internes, au renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme et à celui des relations de l'Iraq avec ses voisins sont également à inscrire au crédit de la MANUI.

Concernant en particulier le dialogue régional, ma délégation salue la tenue, le 22 avril dernier, au Koweït, de la troisième réunion ministérielle élargie aux pays voisins de l'Iraq. Les résultats de cette importante rencontre devraient, à notre avis, et nous l'espérons, contribuer à l'instauration d'un meilleur climat de confiance dans la région.

L'Iraq est à un tournant décisif de son évolution. Il a plus que jamais besoin d'un appui ferme de la communauté internationale pour sortir de la crise et se reconstruire. Celle-ci doit également renforcer son appui aux efforts de la MANUI, à laquelle elle a donné mandat d'accompagner le pays sur cette voie.

M. Urbina (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord saluer la présence parmi nous du Représentant permanent de l'Iraq. Je remercie vivement le Secrétaire général de son rapport et le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, de son exposé, ainsi que l'Ambassadeur Khalilzad de l'exposé qu'il a faite au nom de la force multinationale.

Je vous remercie également, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance trimestrielle pour faire le point sur la situation en Iraq. La logique de la séance est claire. Nous sommes venus écouter les rapports du Secrétariat et de la force multinationale concernant la situation sur le terrain. Nous écouterons également l'évaluation que fera le Représentant permanent de l'Iraq au nom de son gouvernement.

Du point de vue de ma délégation, il semble élémentaire que le représentant iraquien aurait dû avoir la possibilité de présenter son évaluation, en même temps que la présentation des rapports du Secrétaire général adjoint et du représentant de la force multinationale. Conformément au paragraphe 29 de la note du Président du Conseil de sécurité, dans le document S/2006/507 :

(*l'orateur poursuit en anglais*)

> « Le Conseil de sécurité convient que, lorsque des non-membres du Conseil sont invités à prendre la parole devant ce dernier, ceux qui sont directement intéressés par l'issue de la question à l'examen peuvent s'exprimer avant les membres du Conseil, si besoin est. »

(*l'orateur repend en espagnol*)

Par conséquent, le Conseil aurait dû écouter la partie directement intéressée, en l'occurrence la délégation iraquienne, avant que les membres du Conseil n'interviennent. Cette logique nous permettrait simplement d'avoir une image très claire de la situation que nous analysons et permettrait au Conseil de sécurité de s'acquitter de son mandat de façon plus efficace.

Cette position de ma délégation n'est pas nouvelle. En effet, il y a trois mois, sur ce même point de l'ordre du jour, nous avons soulevé cette même question, nous avons parlé après la délégation iraquienne et pensions que notre préoccupation avait été clairement exprimée. Il serait peut-être nécessaire de rappeler la question dans le cadre de nos consultations pour qu'enfin, nous appliquions les dispositions énoncées au paragraphe 29 de la note présidentielle précitée.

Comme d'autres membres du Conseil, le Costa Rica salue et appuie les efforts réalisés par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), les agences spécialisées des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, qui font un travail difficile dans un contexte de sécurité très instable. Tant que les problèmes politiques, sécuritaires et humanitaires des Iraquiens persisteront, les fondements de l'État fédéral, démocratique, pluraliste et unifié, que nous espérons tous voir un jour, seront fragiles.

À cet égard, je voudrais rappeler la citation du Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, reprenant les termes du Secrétaire général : « Quels que soient les préjugés de chacun sur l'Iraq, le monde entier a la responsabilité de contribuer à rétablir la paix et la prospérité pour le peuple de ce pays et y a intérêt ». À cet égard, le Costa Rica appelle le Conseil à donner la priorité à une appropriation croissante des processus politiques de réconciliation nationale, de dialogue et de renforcement de la légitimité des autorités iraquiennes. Dans ce contexte, la révision de la Constitution et la promulgation d'autres lois nécessaires à ces objectifs revêtent une priorité particulière.

Le Costa Rica demande également au Conseil d'appuyer davantage la participation de l'Iraq, de son peuple et de ses autorités à la reconstruction du pays. En somme, le Costa Rica encourage la MANUI, les organismes des Nations Unies, les pays voisins et la communauté internationale présente en Iraq à redoubler d'efforts, de manière à favoriser la participation croissante du peuple et du Gouvernement iraquiens à la construction de leur propre destinée.

Ma délégation voit avec une grande préoccupation les résultats du rapport de la MANUI sur la situation des droits de l'homme en Iraq. Nous considérons que la mort violente et quotidienne d'êtres humains pour des raisons politiques, ethniques, religieuses et sexistes n'est pas la voie à suivre pour promouvoir la justice et la réconciliation de la société iraquienne. À cet égard, nous nous félicitons que l'Iraq ait ratifié la Convention contre la torture, et nous lui demandons de ratifier également son Protocole facultatif, ainsi que de veiller strictement au respect de ces deux instruments internationaux importants.

La déclaration de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, M^me^ Coomaraswamy, le 25 avril, qui a attiré l'attention sur la situation intolérable des enfants iraquiens, nous a particulièrement préoccupés. Mon pays condamne également la violence sexuelle et sexiste, sous la forme de crimes d'honneur, pratique manifestement abominable. À cet égard, il est indispensable de continuer d'élaborer et de mettre dûment en œuvre des mécanismes de suivi des responsabilités et de renforcement de la justice, mesures nécessaires et indispensables pour renforcer le processus de réconciliation nationale, l'état de droit et la lutte contre l'impunité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Afrique du Sud.

Nous remercions également le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. B. Lynn Pascoe, de sa présentation du rapport dont nous sommes saisis, ainsi que le représentant des États-Unis, l'Ambassadeur Zalmay Khalilzad, de son exposé sur les activités de la force multinationale en Iraq. Nous notons avec préoccupation que, malgré les améliorations apportées aux conditions générales de sécurité vers la fin de 2007, la situation s'est récemment détériorée et, dans l'ensemble, la situation politique et les conditions de sécurité en Iraq restent fragiles.

Nous réaffirmons que tout règlement du conflit en Iraq doit comprendre un processus politique ouvert à tous et une réconciliation nationale, ainsi qu'un dialogue constructif avec tous les États voisins. L'adoption d'une législation telle que la loi d'amnistie et la loi relative à la justice et à la responsabilisation est une mesure positive vers la réconciliation des différentes parties. Nous formons l'espoir que les parties iraquiennes continueront de trouver des moyens de se réconcilier. Nous notons qu'après l'adoption de la loi d'amnistie, par exemple, le mouvement sunnite Tawafoq a accepté d'entrer à nouveau au Cabinet après l'avoir longtemps boycotté.

Nous appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général dans son rapport invitant les personnalités influentes et les partis politiques à œuvrer en faveur d'un dialogue politique et d'un compromis et « à reconnaître que l'avenir de l'Iraq dépend de la recherche de l'intérêt national par ses dirigeants, et non pas de la promotion d'intérêts personnels, partisans, ethniques ou sectaires » *(S/2008/266, par. 65)*.

On ne saurait trop insister sur le rôle des acteurs régionaux. Ma délégation appuie les efforts visant à traiter des questions relatives à la violence, aux personnes déplacées et aux réfugiés. Nous voyons d'un bon œil la série de discussions, y compris la réunion tenue récemment au Koweït, entre l'Iraq et l'ensemble de ses voisins œuvrant ensemble pour assurer la stabilité, la sécurité et la reconstruction économique de la région. La coopération régionale est nécessaire à la stabilité, non seulement pour l'Iraq, mais pour toute la région.

Nous continuons d'être préoccupés par la situation des droits de l'homme en Iraq. Nous appelons toutes les parties, y compris la force multinationale en Iraq, à veiller à ce que les droits de l'homme soient respectés et le droit international humanitaire appliqué, surtout pour ce qui est du recours à la force et de la détention de prisonniers. Nous sommes troublés par les rapports sur le traitement des détenus, d'après les indications figurant dans le dernier rapport sur les droits de l'homme de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI).

Ma délégation a soutenu l'adoption de la résolution 1790 (2007) qui prorogeait le mandat de la force multinationale en Iraq, car le Gouvernement iraquien estime que sa présence continue est nécessaire au maintien de la sécurité. Nous notons que le Gouvernement iraquien s'attend à ce que ce soit la dernière prorogation du mandat de la force.

La résolution 1790 (2007) a prolongé le mandat du Conseil international consultatif et de contrôle. L'Afrique du Sud se félicite de cette décision, mais s'inquiète que rien n'ait été fait alors qu'on a constaté à de nombreuses reprise de graves irrégularités quant au décaissement de fonds provenant du Fonds de développement pour l'Iraq et à la surveillance des gisements de pétrole et des entrepreneurs. On nous avait dit que le Conseil de sécurité se réunirait pour examiner les constatations des vérificateurs de comptes indépendants travaillant pour le Conseil international consultatif et de contrôle. Cette séance n'a que trop tardé, et nous demandons qu'elle ait lieu le plus rapidement possible.

Pour terminer, nous réaffirmons qu'en dépit de l'événement qui a mené à la situation actuelle, le Conseil de sécurité a la responsabilité de veiller à ce que les pouvoirs confiés à la force multinationale en Iraq soient exercés conformément aux décisions du Conseil, que les ressources naturelles de l'Iraq et les fonds du Fonds de développement pour l'Iraq soient utilisés au bénéfice du peuple iraquien, et que le droit international et les droits de l'homme soient défendus et respectés par toutes les parties.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Al Bayati (Iraq) *(parle en anglais)* : Je tiens d'emblée, Monsieur le Président, à vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci. Je suis certain que votre sagesse et vos compétences continueront à contribuer au succès du Conseil. Je tiens aussi à remercier votre prédécesseur, le Représentant permanent de la Fédération de Russie, pour la façon avisée dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Je voudrais ajouter ma voix à celle de tous les États Membres pour saluer la déclaration du Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, et de celle faite par l'Ambassadeur Khalilzad au nom de la force multinationale en Iraq.

Ma délégation a examiné le rapport du Secrétaire général sur les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), publié sous la cote S/2008/266. Je saisis la présente occasion pour exprimer toute mon appréciation du rôle assumé par la

Mission sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura, en vue d'aider le peuple et le Gouvernement iraquiens. Nous lui souhaitons un plein succès dans ses fonctions.

Ma délégation souhaite faire les observations suivantes sur l'évolution de la situation en Iraq ces trois derniers mois.

Au cours de cette période, nous avons assisté à la ratification de lois importantes, telles que la loi sur la justice et la responsabilisation qui a remplacé la loi sur la débaasification. Le 13 février, le Conseil des représentants a adopté la loi d'amnistie générale et la loi sur l'autorité des conseils provinciaux, et a également adopté le budget de 2008. L'application de la loi d'amnistie est l'un des principaux éléments visant à progresser sur la voie de la réconciliation nationale, à créer un climat stable et à rétablir la sécurité en Iraq. Cette loi a également relancé le processus politique et encouragé à redessiner la carte de l'Iraq.

Il convient de noter que les autorités iraquiennes compétentes, en coopération avec les autorités judiciaires, s'attachent de manière continue à examiner les dossiers des détenus, en tenant compte de la loi d'amnistie, et à suivre le processus de réinsertion de ceux qui sont libérés. Des dizaines de commissions d'enquête ont été mises en place pour accélérer l'application de la loi d'amnistie et la libération de ceux qui bénéficient de cette loi, afin qu'ils puissent retourner dans leur famille et leur communauté et prendre part à la reconstruction du pays. Sur les 37 000 personnes détenues par les États-Unis et les forces iraquiennes et qui bénéficient de la loi d'amnistie, 28 242 ont été libérées depuis l'entrée en vigueur de cette loi, en février, jusqu'au 10 avril.

S'agissant de l'adoption du budget de l'Iraq pour 2008, qui est de 48 milliards de dollars, le Gouvernement iraquien annoncera un budget supplémentaire de 5 milliards de dollars à la fin du mois de juin, car l'Iraq dispose de recettes supplémentaires dues au prix élevé du pétrole. Cela permettra de renforcer la capacité de l'État de fournir des services de base aux citoyens iraquiens et d'aider les familles déplacées, d'accroître les subsides versés aux personnes qui reçoivent une aide sociale et de mener à bien les projets de reconstruction.

Nous devons signaler que l'Iraq a ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption et, sous les auspices de l'ONU, une convention anticorruption a eu lieu à Bagdad en mars 2008, au cours de laquelle le Gouvernement iraquien a dit que le danger que pose la corruption n'est pas moins grave que celui du terrorisme pour la reconstruction de l'Iraq.

Quant aux efforts déployés par le Gouvernement iraquien pour améliorer le niveau de vie des citoyens iraquiens et alléger les fardeaux qui pèsent sur eux, le Conseil des représentants a adopté une loi tendant à augmenter la rémunération de tous les salariés de l'État et du secteur public pour assurer un meilleur niveau de vie à tous les Iraquiens.

Le Conseil des ministres a également lancé une série d'initiatives visant à créer de nouvelles possibilités d'emploi, contribuant ainsi à relancer l'activité économique et à lutter contre le problème du chômage – par exemple en fournissant aux citoyens des prêts de montants modestes à des conditions favorables. Dans ce but, le Gouvernement a alloué 60 millions de dollars à chaque région administrative et 100 millions de dollars à chacune des villes de Bagdad, Mossoul et Bassorah. Ces initiatives prévoient également d'élargir le nombre de personnes couvertes par des programmes de protection sociale, pour lesquels le Cabinet a décidé de créer 130 000 emplois, à pourvoir d'ici à la fin mai 2008. Ces emplois s'ajoutent à 2 000 possibilités d'emploi fournies par le Ministère de l'environnement dans le cadre de sa campagne de déminage.

En ce qui concerne les efforts déployés par le Gouvernement iraquien pour aider les réfugiés iraquiens et les personnes déplacées, le Ministère des déplacés et des migrants, en coopération avec le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), travaille à leur fournir une assistance. À cette occasion, je voudrais exprimer notre sincère reconnaissance au Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour les efforts qu'il a déployés. Le Gouvernement a annoncé l'affectation de dons d'un montant total de 150 000 dinars pour une période de six mois, aux familles déplacées par la force de leurs foyers. Le Gouvernement a également commencé à construire 300 logements, à l'intention des familles déplacées, dans la province d'al-Amarah. Le Gouvernement iraquien a lancé une initiative, en coopération avec le HCR, tendant à mettre en place une stratégie nationale pour aider les réfugiés iraquiens se trouvant dans les pays voisins, et il s'est également engagé à créer le climat approprié au retour des Iraquiens dans leur pays, afin qu'ils participent au processus de reconstruction. À cet égard, je voudrais exprimer notre reconnaissance aux pays qui accueillent

des réfugiés iraquiens. Nous avons à cœur de déployer tous les efforts nécessaires pour normaliser la situation en Iraq et pour créer le climat approprié à leur retour.

Ma délégation voudrait mettre en lumière l'évolution de la situation sécuritaire dans l'ensemble de l'Iraq, à la lumière des opérations militaires conduites récemment par les forces armées iraquiennes. Le Gouvernement iraquien est résolu à veiller à ce que lui seul soit en possession d'armes, à démanteler les milices et à faire en sorte qu'il n'y ait d'autre armée que l'armée iraquienne. Il est également résolu à continuer de traquer les bandes armées, les hors-la-loi et les terroristes qui n'ont pas déposé les armes, pour mettre fin à toute activité criminelle.

Dans le même temps, le Gouvernement iraquien réaffirme sa volonté : se fonder sur un dialogue politique rationnel, nécessaire à la réconciliation et au relâchement des tensions politiques. Il a demandé à tous ceux qui ont pris les armes contre le Gouvernement et les civils de les déposer, pour permettre aux citoyens iraquiens de vivre librement dans leur pays. Il a également souligné qu'il n'hésiterait pas à traquer tous les criminels qui menacent les civils.

Mon gouvernement insiste sur le fait que l'opération militaire récente des forces armées iraquiennes constitue un message à l'intention de tous les hors-la-loi qu'ils ne peuvent plus être au-dessus de la loi. Le Gouvernement est résolu à lutter contre leurs activités : meurtres, vols, attaques contre les biens de l'État, contrebande de pétrole, criminalité organisée, infiltration d'organismes gouvernementaux et propagation de la corruption à plusieurs niveaux.

Le Gouvernement iraquien souligne que ces opérations ne prennent pas pour cible des courants politiques en particulier, mais qu'elles constituent un message à l'intention du monde entier et du peuple iraquien en particulier. Ce message traduit la justice et la neutralité du Gouvernement iraquien et son orientation non sectaire, puisqu'il punit tous les hors-la-loi et appuie ceux qui respectent la légalité.

Les opérations militaires récemment conduites ont bénéficié de l'appui du peuple iraquien et de tous les blocs politiques, qui se sont clairement rangés aux côtés du Gouvernement et de ses différents organismes de sécurité face aux milices et aux hors-la-loi, quelle que soit leur affiliation. Ils se félicitent du rôle joué par les forces de sécurité pour faire appliquer la loi et l'ordre public à Bassorah et dans d'autres provinces. C'est un fait nouveau de grande importance dans le processus politique visant à renforcer l'unité nationale et la mise en place d'une vie démocratique.

Le Gouvernement continuera néanmoins de consacrer ses efforts et ses ressources afin de soulager les zones en proie à des troubles et visées par des opérations militaires, et afin d'améliorer la prestation des services de base pour toute la population des différentes régions et provinces. Le Conseil des ministres a décidé d'allouer 350 millions de dollars aux provinces de Bagdad, Bassorah et Mossoul en appui à des projets relatifs aux services. Par ailleurs, 100 millions de dollars ont été affectés à appuyer des projets relatifs aux services à Sadr City, et 50 millions de dollars au district de Al-Shaala à Bagdad.

Sur le plan politique, mon gouvernement est résolu à instituer un gouvernement d'unité nationale, sur des bases convenues au niveau national. Le retour immédiat des différentes factions politiques qui s'étaient retirées du Gouvernement accélérera la constitution du gouvernement d'unité nationale. En dépit des difficultés, le processus politique progresse dans le sens d'une transformation démocratique et d'un développement politique positif, ainsi que vers la coexistence de tous les Iraquiens – autant d'éléments qui fraieront la voie aux projets de reconstruction en Iraq.

Suite à toutes ces guerres, à la détérioration de la situation sécuritaire et à la destruction des infrastructures, il importe de reconnaître les efforts déployés par les Conseils de l'Éveil et les tribus ainsi que leur rôle important et efficace avec les forces de sécurité iraquiennes, pour assurer la protection des zones troublées, réduire la violence et contrecarrer l'action d'Al-Qaida et d'autres groupes terroristes en Iraq. Le Gouvernement iraquien s'est engagé à intégrer les membres du Conseil de l'Éveil qui réunissent les conditions requises dans les forces de sécurité iraquiennes, conformément à un plan gouvernemental.

En ce qui concerne le processus de réconciliation nationale, le Gouvernement iraquien a annoncé que cette approche n'était pas un slogan politique, mais une vision stratégique globale visant à la reconstruction des organismes gouvernementaux sur de bonnes bases. Ce processus mettra l'accent sur la culture de dialogue et de tolérance, sur le processus d'abandon total des divergences passées et sur un nouveau départ.

Le processus de réconciliation nationale a abouti à la création de 49 conseils d'appui. Treize conseils

doivent encore être établis dans plusieurs provinces et villes iraquiennes qui, autrefois, étaient des points chauds. Ces conseils bénéficient du plein appui du Gouvernement.

Les efforts de réconciliation ont permis d'arrêter plus de 35 000 anciens membres de groupes armés et d'Al-Qaida. Aujourd'hui, ils participent aux Conseils de l'Éveil aux côtés des forces armées iraquiennes, pour rétablir la sécurité et la stabilité. Le Gouvernement a accordé des subventions spéciales aux membres de ces conseils qui ont été blessés, en plus des droits à pension accordés aux membres des organismes de sécurité.

Par ailleurs, le Gouvernement a réintégré plus de 98 000 membres de l'ancienne armée dans l'armée actuelle et garanti le droit à des pensions de retraite à plus de 21 000 membres. Des fonds de retraite ont été accordés à plus de 48 000 membres des organismes démantelés, et 5 000 emplois ont été créés en faveur de titulaires de diplômes universitaires du troisième cycle, anciens membres du secteur de l'industrie militaire, afin qu'ils puissent travailler dans divers organismes civils.

Au cours des derniers mois, nous avons constaté une intensification des activités régionales concernant la situation en Iraq. Les trois groupes de travail sur la sécurité, l'énergie et les réfugiés – issus de la rencontre de Charm el-Cheikh – se sont réunis à Damas, à Istanbul et à Amman, en addition à la réunion élargie des États voisins de l'Iraq qui s'est tenue au Koweït le 22 avril 2008. Toutes ces rencontres ont appuyé les efforts déployés par le Gouvernement iraquien pour instaurer la sécurité et la stabilité, démanteler et désarmer les milices, et lutter contre le terrorisme, une menace pour plusieurs pays de la région. Une telle menace exige des efforts collectifs pour faire face à ses dangers et conséquences.

La victoire en Iraq et la guerre que notre pays mène contre la violence et le terrorisme ne se limiteront pas à l'Iraq seul, mais elles auront aussi pour effet d'améliorer la sécurité et la stabilité de la région dans son ensemble. Le Premier Ministre de l'Iraq, lors de la réunion tenue au Koweït, a demandé à tous les pays voisins d'intensifier leurs efforts pour empêcher l'infiltration de terroristes en Iraq et éliminer leurs sources de financement. Il a en outre appelé à l'annulation de la dette et à une réduction du pourcentage d'indemnisation afin d'envoyer au peuple iraquien le message positif que les États frères ont véritablement l'intention de l'aider à surmonter les difficultés qu'il rencontre et à accélérer la réalisation des projets de reconstruction.

Il convient de noter que plus de 30 pays amis – membres et non-membres du Club de Paris – ont annulé des dettes de l'Iraq pour un total de 23 milliards de dollars. Nous espérons que nos frères arabes prendront eux aussi l'initiative d'annuler les dettes que l'Iraq a contractées auprès d'eux, suivant en cela l'exemple donné par les autres amis de mon pays. Le Premier Ministre a également invité les États arabes frères à restaurer leurs relations diplomatiques avec l'Iraq, étant donné qu'il y a aujourd'hui plus de 45 missions diplomatiques, consulats et organisations internationales qui opèrent sur le territoire. Le Premier Ministre a indiqué que le Gouvernement iraquien était prêt à assurer la sécurité et la protection de toutes les missions diplomatiques et de leur personnel.

L'Iraq considère que l'accord conclu à la réunion tenue au Koweït, qui prévoit d'organiser la prochaine rencontre des voisins à Bagdad, fait partie des indices positifs qui tendent à montrer que le Gouvernement iraquien est capable d'accueillir un événement de cette importance et de prendre toutes les mesures requises.

L'Iraq apprécie la bonne volonté dont a fait montre l'État frère du Koweït en entamant des consultations bilatérales avec lui, sous l'égide de la Commission d'indemnisation des Nations Unies, en ce qui concerne la somme de 24 milliards de dollars restante après finalisation du paiement des indemnités versées au titre des dommages causés à l'environnement. Le Gouvernement iraquien voit dans cette intention un pas dans la bonne direction de la part de nos frères koweïtiens, compte tenu des dispositions du paragraphe 21 de la résolution 1483 (2003), à savoir que le Conseil de sécurité

> « [d]écide en outre que 5 % des produits visés au paragraphe 20 ci-dessus seront versés au Fonds d'indemnisation créé en application de la résolution 687 (1991) du 3 avril 1991 et des résolutions ultérieures sur la question, et qu'à moins qu'un gouvernement iraquien représentatif, reconnu par la communauté internationale et le Conseil d'administration du Fonds d'indemnisation des Nations Unies, exerçant son autorité sur les moyens de s'assurer que les montants requis sont versés au Fonds d'indemnisation, n'en décide autrement, cette condition aura force obligatoire à l'égard de tout

gouvernement iraquien représentatif, dûment constitué et reconnu par la communauté internationale et son successeur ».

Qu'il me soit permis d'insister sur le fait que l'Iraq attend avec intérêt la réunion du Pacte international qui se tiendra en Suède le 29 mai 2008 aux fins de mobiliser les efforts de la communauté internationale pour promouvoir le développement en Iraq et examiner dans quelle mesure les engagements pris par l'Iraq et la communauté internationale ont été honorés.

Par ailleurs, nous voudrions souligner le rôle vital que joue l'ONU en Iraq, conformément à la résolution 1770 (2007), en faisant progresser le dialogue politique et la réconciliation nationale de manière à contribuer à l'exécution du Pacte pour l'Iraq et à aider le pays à réaliser sa vision nationale.

La conférence de Stockholm sera une occasion importante d'évaluer l'évolution économique et politique de l'Iraq et les perspectives d'avenir susceptibles de favoriser le processus de reconstruction.

En 2007 et 2008, le Gouvernement iraquien a réglé 23 milliards de dollars de sa dette extérieure totale, qui s'élevait à 75 milliards de dollars. Il cherche à rembourser ce qu'il doit conformément aux engagements pris à Charm el-Cheikh en mai 2007. L'économie iraquienne a connu une croissance de 10,4 % au cours de l'année 2007. Le Fonds monétaire international estime qu'en décembre 2007, l'inflation des prix à la consommation s'était stabilisée à 20 %, alors qu'elle était encore de 64,8 % en décembre 2006.

Permettez-moi, pour terminer, de mettre l'accent sur la demande adressée par mon gouvernement à la communauté internationale pour qu'elle fasse cesser et empêche l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures iraquiennes, qui déstabilise le pays et compromet sa sécurité. Je voudrais aussi remercier tous les pays qui continuent d'appuyer l'Iraq, ceux qui n'ont pas fermé leurs missions sur le sol iraquien et ceux qui ont rouvert leurs ambassades, tels que le Royaume de Bahreïn, qui a annoncé qu'il enverrait un ambassadeur à Bagdad dans un proche avenir. J'invite tous les pays amis et frères à rouvrir leurs missions en Iraq et à poursuivre leurs relations avec le peuple iraquien.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 40.